

FOCUS

VILLES DURABLES



#MondeEnCommun

L'AFD accompagne la transition bas carbone des villes et leur adaptation au changement climatique. Elle recherche l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et soutient un développement durable des territoires. Elle aide les acteurs de la ville à relever les défis de la croissance urbaine, des inégalités sociales et de la vulnérabilité des territoires.



LE GROUPE AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

L'AFD est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé.

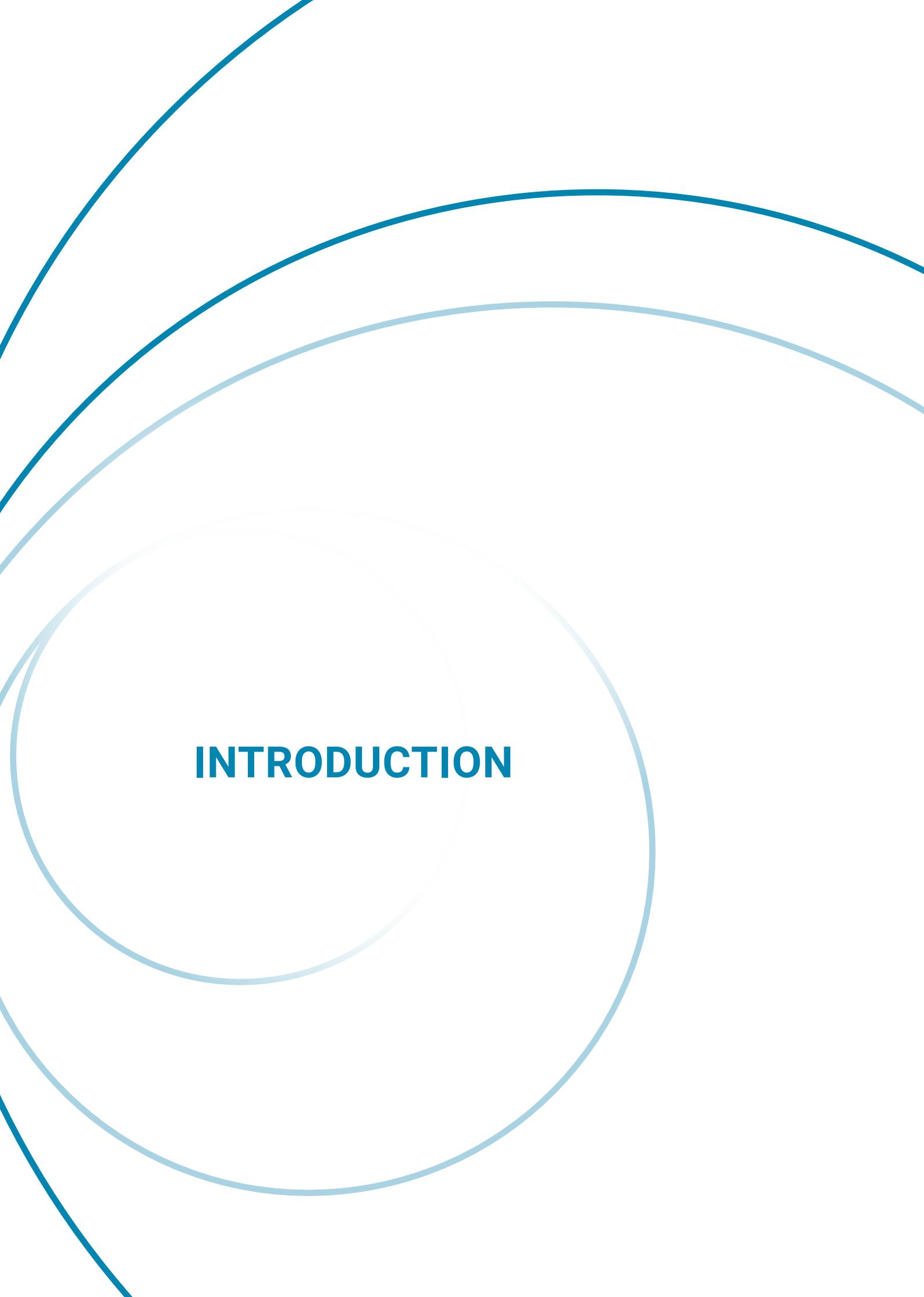
Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable.

Pour un monde en commun.

SOMMAIRE

— ENJEUX ET POSITIONNEMENT HISTORIQUE	5
INTRODUCTION	6
QUELS NOUVEAUX DÉFIS POUR L'ACTION DE L'AFD DANS LE DÉVELOPPEMENT URBAIN?	9
BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE 2014-2017 ET ENSEIGNEMENTS.....	12
— STRATÉGIE VILLES DURABLES	17
RÉSUMÉ DE LA NOUVELLE STRATÉGIE VILLES DURABLES.....	18
APPROCHE TRANSVERSALE - VILLE ET CLIMAT	22
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CITADINS	25
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 - PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE DES TERRITOIRES	33
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 - RENFORCER LES ACTEURS LOCAUX EN CHARGE DE LA VILLE	40
LES TROIS ACCÉLÉRATEURS DE LA STRATÉGIE VILLES DURABLES	44
SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET REDEVABILITÉ	49
— ANNEXES	52
PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES : DÉCLINAISON RÉGIONALE DE LA STRATÉGIE	53
CADRE LOGIQUE DE LA STRATÉGIE VILLES DURABLES	61
PARTENARIATS	64
BILAN 2014-2017 DE LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES	66
LISTE DES SIGLES.....	70

**ENJEUX ET
POSITIONNEMENT
HISTORIQUE**



INTRODUCTION

LE RYTHME ÉLEVÉ DE LA CROISSANCE URBAINE

EN CHIFFRES

En 2016, **31 villes** comptent plus de **10 millions d'habitants.es**, dont 24 situées dans les pays en développement ; en 2030, on en dénomblera 41.

29 villes supplémentaires franchiront le seuil des **5 millions d'habitants.es** entre 2016 et 2030, dont 15 en Asie et 10 en Afrique.

Dans **25 pays** en développement, plus de **40 % de la population urbaine** est concentrée dans une seule ville de plus d'un million d'habitants.es.

La moitié de la population mondiale vit en zone urbaine. Ce seuil historique – franchi depuis 2008 – n'est cependant qu'une étape dans la transition urbaine : tandis que les villes croissent en taille et en nombre, la part de la population urbaine est en augmentation dans toutes les régions. En 2016, 54,5 % de la population mondiale était déjà citadine, chiffre qui devrait atteindre 60 % en 2030. Les taux d'urbanisation restent toutefois contrastés selon les continents : l'Amérique du Nord, l'Amérique latine et l'Europe comptent tous plus de 70 %, voire 80 %, de citadins, tandis que la majorité de la population vit encore dans des zones rurales en Asie (48 % de citadins) et en Afrique (40 % de citadins).

Dans une grande majorité des pays en développement, l'exode rural est historiquement un facteur de croissance urbaine. Par les facilités d'accès à l'emploi, aux services, aux infrastructures de santé, d'éducation et de connectivité, la ville reste un lieu d'opportunités pour de nombreuses populations. Mais, fait nouveau, la croissance urbaine tient aujourd'hui principalement à l'accroissement naturel des populations déjà présentes dans les villes¹.

Les écarts d'urbanisation entre les continents, ainsi que les différents niveaux de développement des pays, induisent des trajectoires de croissance urbaine qui varient fortement selon les géographies. Continents en forte croissance économique, l'Afrique et l'Asie sont les deux régions confrontées aux plus forts taux de croissance urbaine : entre 2016 et 2030, le nombre de villes de plus de 500 000 habitants.es devrait croître de 80 % en Afrique et de 30 % en Asie, alors que l'Amérique latine, déjà très urbanisée, devrait connaître une relative stabilité. Cette croissance urbaine se concentrera principalement dans les villes de taille moyenne (comptant entre 500 000 et 1 000 000 habitants.es) : de 551 en 2016, elles devraient passer au nombre de 731 en 2030. Cela représente un défi considérable pour ces villes et les autorités locales qui les dirigent.

UNE MOBILISATION INTERNATIONALE RÉAFFIRMÉE DEPUIS 2015

L'ampleur du fait urbain a généré une forte mobilisation internationale, déployée lors de différentes conférences internationales qui se sont succédé en 2015 et 2016. La Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba (2015) a permis une véritable avancée dans la reconnaissance du rôle des collectivités locales dans le financement du développement. Le sommet des Nations unies sur le développement durable à New York (2015) a consacré

un Objectif de développement durable spécifique aux défis de la ville – l'ODD 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. La conférence de Paris sur le climat a démontré l'importance de l'échelon local dans l'agenda des solutions en faveur de villes sobres en carbone et résilientes au changement climatique. La conférence internationale sur le développement urbain durable, Habitat III (2016), a permis l'adoption du nouvel agenda urbain mondial

¹ Rapport WUP 2014, UN : depuis les années 1960-1970, des études ont montré que la croissance démographique des villes en développement est due à environ 60 % à la croissance naturelle de la population.

à Quito, consacrant une vision commune de villes et d'établissements humains équitables, sûrs, salubres, accessibles, abordables, résilients et durables.

Les différents acteurs du développement urbain – collectivités locales, États, secteur privé, société civile, bailleurs de fonds et instances internationales – ont assumé un rôle de premier plan dans la définition des nouveaux agendas à mettre en œuvre. Ces agendas sont venus conforter une vision très largement partagée des territoires urbains, articulée autour des trois piliers de la stratégie villes durables :

des villes inclusives socialement, productives économiquement, résilientes sur le plan environnemental et faiblement émettrices. Cette conception de la stratégie villes durables est également celle promue par l'Union européenne et portée par l'AFD dans ses précédentes stratégies. Dans la lignée de ces orientations, le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères soutient également une action en faveur de la stratégie villes durables, qui passe par une approche territoriale intégrée et par une gouvernance urbaine démocratique structurée autour des collectivités locales.

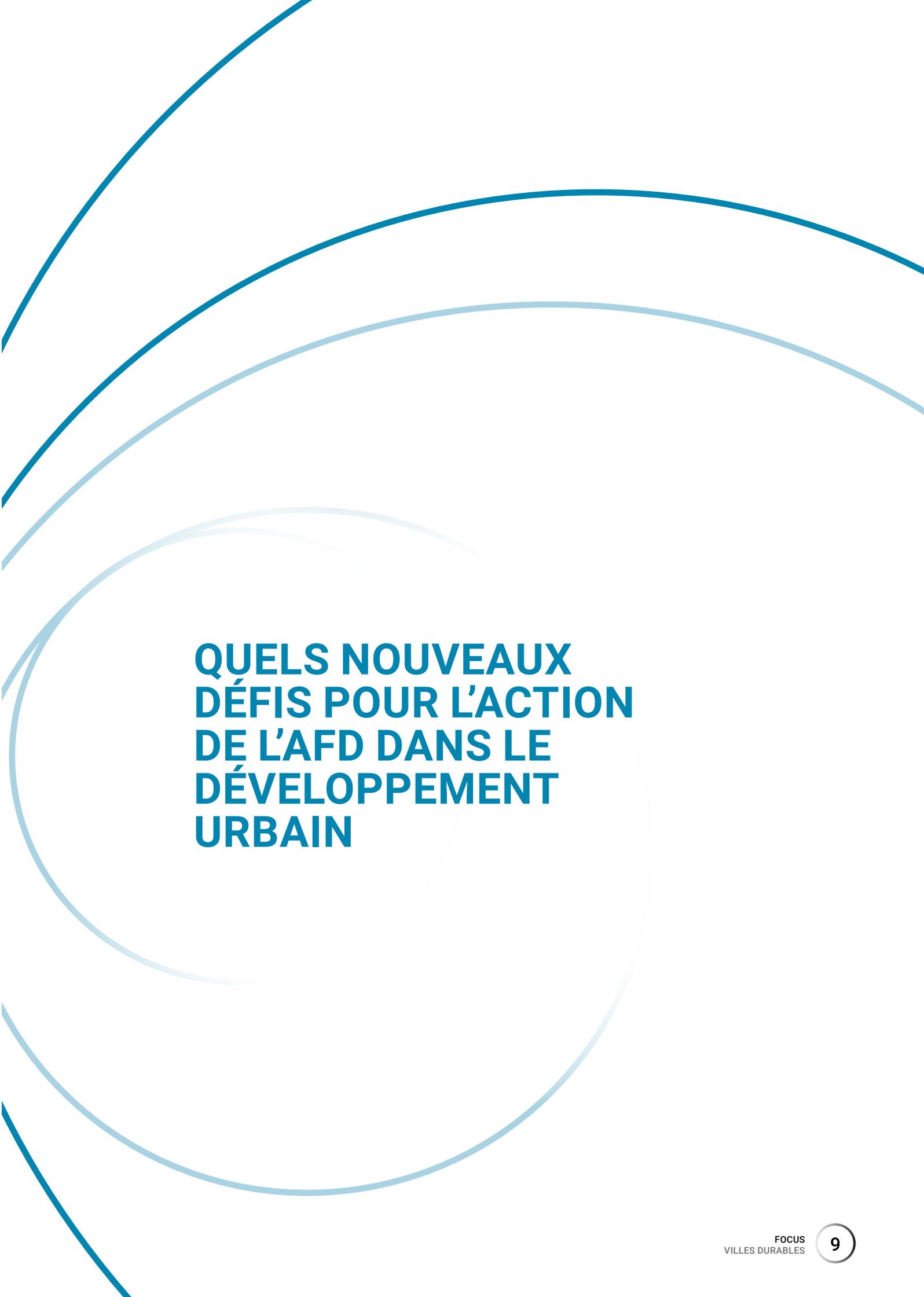
CONTEXTE D'INTERVENTION DE L'AFD

Le positionnement de l'AFD sur le champ du développement urbain est ancien. Il est fondé sur une approche par le territoire et procède en partie de son intervention historique comme financeur de l'aménagement urbain dans les Outre-mer français. Cet ancrage, ainsi que l'expertise française reconnue dans le domaine de l'urbain, ont permis à l'AFD de promouvoir un dialogue avec les acteurs essentiels de l'urbain, qu'ils soient nationaux ou locaux et de déployer des outils de financement souples et adaptés aux spécificités de ce secteur.

À ce titre, l'AFD occupe une place de précurseur parmi les bailleurs de fonds en matière d'accompagnement du développement urbain, qui tient à sa lecture du territoire urbain, inspirée de l'expérience française de la ville, et à ses modalités d'intervention, en lien direct avec les collectivités locales, et complémentaire de l'approche des autres bailleurs.

Le projet de territoire porté par l'acteur local est au cœur de la stratégie de l'AFD ; il est initié ou renforcé via un dialogue systématique avec la collectivité locale, qui s'appuie dès que possible sur un échange avec les grands acteurs urbains français.

En fonction du contexte de décentralisation et de la maturité des maîtrises d'ouvrages locales, l'AFD peut mobiliser une palette d'offres financières allant du prêt direct à la collectivité ou à l'opérateur local, avec ou sans garantie, au prêt à l'État, rétrocédé au niveau local le cas échéant, ou encore à l'ouverture de lignes de crédit aux banques locales au bénéfice de projets d'investissements urbains.



QUELS NOUVEAUX DÉFIS POUR L'ACTION DE L'AFD DANS LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

DES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES PERSISTANTES DANS LES VILLES

La plupart des villes en développement se construisent encore aujourd'hui de manière informelle. En effet, 40 % de leur croissance a lieu dans des quartiers précaires. Ainsi, malgré les efforts réalisés ces dernières années², les inégalités d'accès aux services élémentaires, ainsi qu'aux espaces de la ville formelle, rencontrées par les habitants.es de certains territoires en décrochage, fragilisent le lien social. Ces quartiers, construits sans planification préalable, sans raccordement aux services ni aux réseaux, concentrent des facteurs de fragilité qui entretiennent des mécanismes d'exclusion sociale pour leurs habitants.es : éloignement des centres-villes et des zones d'emploi, vulnérabilité aux risques naturels, difficulté d'accès aux équipements et espaces publics, ainsi qu'aux services élémentaires.

En outre, la fragilité de certaines collectivités territoriales dans les villes d'intervention de l'AFD ne facilite pas toujours la mise en œuvre d'une démarche structurée de gestion partenariale, voire de concertation effective avec les acteurs des territoires urbains (habitants.es, acteurs économiques locaux, institutions...). Cette insuffisante prise en compte peut limiter la durabilité des projets.

En parallèle, de nouveaux modes de concertation émergent qui sont autant de modèles à disposition des villes pour engager l'indispensable dialogue avec les citoyens, notamment les plus fragiles, et lutter contre les inégalités.

Enfin, la ville est généralement perçue comme une entité neutre. Or, cette dite neutralité est en réalité défavorable aux femmes. Les femmes contribuent significativement au fonctionnement des services urbains par le biais de contributions rémunérées mais aussi par des activités non rémunérées qui viennent compenser l'absence ou la défaillance de services publics tels que l'accès à l'eau, le ramassage des déchets, le nettoyage des rues. Les femmes sont en outre les premières victimes de l'insécurité et continuent de subir des inégalités persistantes en termes d'accès au travail, aux ressources physiques et financières, aux espaces publics, ainsi qu'à la représentation dans les structures formelles de gouvernance. Par ailleurs, dans un contexte de croissance continue de l'habitat précaire, l'accès au logement est un enjeu socio-économique majeur pour les femmes dans une optique de sécurité et d'autonomie.

DES TERRITOIRES DE PLUS EN PLUS VULNÉRABLES AUX RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES ET CLIMATIQUES

Les quartiers informels sont souvent érigés sur des zones soumises à de nombreux risques (glissements de terrain, inondations) et sont également plus vulnérables, de par leur localisation et leurs caractéristiques, aux phénomènes cycloniques et sismiques. De même, l'artificialisation des terres renforce les phénomènes de ruissellement, facteur d'augmentation des inondations. Quant aux phénomènes d'îlots de chaleur, ils accroîtront l'intensité des vagues de chaleur en ville.

Chaque année, les catastrophes naturelles ont des répercussions considérables : elles entraînent en moyenne plus de 92 000 décès, affectent plus de 220 millions de personnes et coûtent jusqu'à 520 MUSD.

Face à l'augmentation de la population sur des zones à risque, conjuguée à l'artificialisation des sols et aux effets induits du changement climatique, il est attendu que les risques de catastrophes, comme les dommages

² « Diminution de 39 % à 30 % de la population urbaine vivant dans des bidonvilles dans les pays en développement entre 2000 et 2014 », d'après l'Almanach des bidonvilles 2015/2016 de l'ONU-Habitat

associés, s'accroissent dans les années à venir. Les villes en développement, par l'interaction de plusieurs facteurs sur leurs territoires (urbanisation rapide et non maîtrisée, pauvreté, inégalités sociales, gouvernance défaillante...) y sont particulièrement vulnérables.

Les principales stratégies en matière de réduction des risques de catastrophe font aujourd'hui l'objet d'un consensus international, formalisé dans le Cadre d'action de Sendai (2015-2025).

Confrontées au défi de se prémunir contre les effets croissants du changement climatique (tempêtes cycloniques, érosions côtières, îlots de chaleur, sécheresses et inondations urbaines), dans un domaine où le caractère incertain des prévisions complexifie l'intervention, les villes font également face à un enjeu d'atténuation de ses effets.

LE FORT IMPACT DE L'ÉTALEMENT URBAIN SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les effets conjugués de la croissance démographique et de l'urbanisation rapide font des villes les principales consommatrices d'énergie (2/3 de l'utilisation mondiale de l'énergie et 70 % des émissions de GES liées à l'énergie). Elles sont par ailleurs le lieu où va se concentrer 70 % de la demande en infrastructures à horizon 2030 (transport, bâtiment, eau, énergie). Or, le développement spatial des villes sur les 50 dernières années, en particulier des villes en développement, s'est le plus souvent traduit par un étalement urbain et une réduction de leur densité.

En l'absence de politique foncière suffisamment aboutie et sans planification adaptée à l'échelle des agglomérations, le rythme élevé de croissance urbaine se traduit souvent par un étalement urbain rapide, facteur d'inégalités sociales et de surconsommation de ressources et d'espaces naturels. Marginalisation du centre historique, coûts élevés d'extension et de raccordement aux réseaux des nouveaux quartiers, allongement des temps de parcours entre lieu de vie et lieu de travail, mitage des espaces naturels et agricoles, pression en termes quantitatifs et qualitatifs sur les ressources en eau, en sont autant de conséquences négatives, tant pour l'environnement qu'en termes d'insertion sociale des habitants.es. Le réinvestissement dans les quartiers existants, en lieu et place de la consommation d'espaces naturels, est à même de limiter ces conséquences ainsi que le surcroît d'émissions induit.

Le développement des villes doit s'inscrire dans un cadre à même de leur permettre d'anticiper et de gérer leur croissance démographique tout en limitant leur empreinte carbone. Acteurs clefs de la transition écologique, les villes doivent avoir les moyens et compétences permettant de répondre aux défis du changement climatique. Seule une démarche volontariste de planification permettra de réduire les inégalités sociales et leurs vulnérabilités au changement climatique.

FOCUS

L'enjeu du financement des villes pour le climat

Les récentes conférences internationales d'Addis-Abeba, de la COP21 et d'Habitat III ont consacré le rôle majeur des collectivités locales, aux côtés des États et acteurs non gouvernementaux, en matière de développement et de lutte contre le changement climatique. Ceci implique un renforcement structurel des moyens humains et financiers des collectivités locales, qui restent insuffisants dans de nombreux pays pour leur permettre de relever ce défi.

Les besoins d'investissements en infrastructures urbaines durables sont immenses: ils ont été évalués de 4 500 à 5 400 milliards USD par an sur les quinze prochaines années pour atteindre les objectifs du développement. Ils nécessitent la contribution des États, des bailleurs internationaux et des fonds dédiés, comme le Fonds Vert pour le Climat, du secteur privé, ainsi que des villes, premier échelon de la démocratie et acteur-clef du développement territorial.

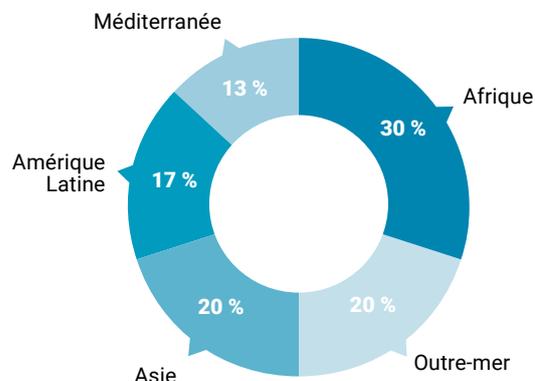


**BILAN DE LA MISE
EN ŒUVRE
DE LA STRATÉGIE
2014-2017
ET ENSEIGNEMENTS**

Sur la période 2014-2017, la stratégie Villes durables de l'AFD a pris une place significative dans l'activité qui s'est traduite par 9,64 Md€ d'engagements dans les projets de développement urbain, d'eau et d'assainissement urbain et de transport urbain; près de la moitié de ces engagements (47 %), soit 4,5 Md€ ont porté plus spécifiquement sur le développement urbain, dont les deux tiers ont été alloués au soutien aux collectivités locales, ainsi qu'aux projets de logements, de réhabilitation de quartiers précaires et de gestion des déchets.

En termes de répartition géographique, 30 % de l'activité a concerné le continent africain, le reste se répartissant à parts presque équivalentes entre l'Outre-mer (20 %), l'Asie (20 %), l'Amérique latine (17 %) et les pays du Bassin méditerranéen (13 %).

En termes d'outils financiers, 79 % de ces engagements ont été réalisés par l'intermédiaire de prêts souverains. L'octroi de prêts directs non souverains aux collectivités locales s'est poursuivi mais reste encore minoritaire compte tenu des contraintes liées aux réglementations relatives à l'endettement et au niveau de décentralisation des pays d'intervention de l'AFD.



OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR DES VILLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ET SOBRES EN CARBONE

Les deux enjeux essentiels de la précédente stratégie étaient d'améliorer l'environnement urbain et la gestion des risques, et d'appuyer la transformation spatiale des villes vers davantage de sobriété, en favorisant la densification et la lutte contre l'étalement urbain. Cet objectif s'est principalement décliné à travers des projets d'aménagement urbain résilient, de gestion des risques d'inondations et de soutien à des politiques d'atténuation du changement climatique: prévention des risques liés au changement climatique (Philippines), régénération de centres-villes et densification de corridors (Johannesburg en Afrique du Sud), aménagement urbain résilient (Porto-Novo au Bénin), éco-quartiers et éco-cités (Caidan en Chine, Zenata au Maroc), développement de stratégies climat (Turquie, notamment) et mise en place de fonds de préparation de projets urbains à co-bénéfices climat en Amérique latine et en Afrique. Le volume des financements en faveur du climat a atteint 59 % sur la période (hors activité Outre-mer, géographie sans objectif climat sur la période).

FOCUS - PROJETS

Afrique du Sud, Johannesburg

(120 M€ – prêt non-souverain ; 0,4M€ – subvention) : financement du programme d'investissement de la ville de Johannesburg pour la mise en œuvre de sa politique de transformation spatiale. Densification de nœuds urbains sur l'axe reliant les principaux townships par des infrastructures de transport, eau et électricité, logements et équipements publics; accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de transformation urbaine et appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan climat.

Les fonds de préparation de projets urbains à co-bénéfice climat,

principalement constitués avec l'Union européenne, visent à répondre au défi de la mise en œuvre des stratégies climat locales en couvrant deux besoins essentiels : (i) le manque de capacités et (ii) le manque de financement pour lancer les études de préparation de projets. CICLIA pour l'Afrique subsaharienne, facilité CAF pour l'Amérique latine, UPFI pour la Méditerranée, permettent de financer les études préparatoires indispensables à ces projets (études de faisabilité), et d'accompagner les collectivités avec de l'expertise dédiée quand cela s'avère nécessaire.

OBJECTIF 2 : FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET DES VILLES ACCESSIBLES À TOUS SES HABITANTS.ES

Les principales priorités de mise en œuvre de cet objectif étaient l'amélioration des quartiers précaires et le renforcement de l'offre de logement, le développement de l'accès aux services essentiels et aux équipements urbains, et l'amélioration de l'accessibilité de la ville. Cet objectif s'est traduit par un grand nombre de projets de réhabilitation de quartiers précaires (Balbala à Djibouti, La Barquita en République Dominicaine, Lalankely II à Madagascar, PRESU II en Centrafrique), par des programmes de rénovation urbaine, par la diversification de l'offre de produits de l'AFD en faveur d'opérateurs de logements en Outre-mer, ainsi que par des projets de gestion des déchets solides (Lomé au Togo, Samarcande en Ouzbékistan, Addis-Abeba en Éthiopie).

FOCUS - PROJETS

Haïti, Port-au-Prince (30 M€ – subvention) :

reconstruction urbaine de deux quartiers touchés par le séisme. Infrastructures, équipements et espaces publics, habitat et logements, sécurisation foncière, développement social ; appui à la mairie de Port-au-Prince ; appui au Comité interministériel à l'aménagement du territoire ; recours au travail à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO).

Maroc (50 M€ – prêt non souverain) :

financement du programme d'investissement de la holding d'aménagement Al Omrane en charge de la construction de logements en accession aidée et de la production de foncier pour l'auto-construction par les habitants.es.

OBJECTIF 3 : RENFORCER LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES LOCALES ET L'EMPLOI

Cet objectif visait d'une part le renforcement du développement économique local en ville et d'autre part la valorisation des patrimoines urbains et naturels des territoires. À partir d'interventions ciblant des équipements publics, certains projets ont pour ambition de créer de nouvelles centralités urbaines (Jéricho en Palestine, Rangoon en Birmanie). Le développement de zones d'activités économiques, tertiaires ou industrielles, a également été soutenu (Tanger Med Zones au Maroc, ZAC Panda en Nouvelle-Calédonie, Pôle Océan à la Réunion). Enfin, trois grands projets de mise en valeur du patrimoine culturel ont été accompagnés, à Anuradhapura au Sri Lanka, à Qixian en Chine et dans les médinas en Tunisie. Si peu de projets concernent exclusivement le développement économique, la plupart d'entre eux ont des effets indirects qui restent complexes à mesurer et à quantifier.

FOCUS - PROJETS

Sri Lanka, Anuradhapura (52 M€ – prêt souverain ; 0,2 M€ – subvention) :

valorisation du patrimoine architectural, naturel et culturel du site via la réhabilitation ou la construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, la mise en place d'équipements et la requalification d'espaces publics visant à améliorer l'accès et les déplacements sur le site, l'accompagnement des acteurs du projet – élaboration d'une étude de faisabilité, appui à l'unité de gestion de projet, activités de renforcement de capacités.

OBJECTIF TRANSVERSAL: ACCOMPAGNER LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ACTEURS URBAINS LOCAUX

Cet objectif visait le renforcement des collectivités locales comme acteurs du développement territorial. Plusieurs projets ont contribué à cette montée en puissance des collectivités via le renforcement de leur vision stratégique et de la planification, notamment en Afrique du Sud (Johannesburg), au Bénin (Programme d'adaptation des villes au changement climatique) ou au Brésil (Fortaleza). Cet objectif intègre par ailleurs le renforcement des collectivités locales en Outre-mer qui représente environ un tiers des engagements annuels de la division. L'objectif était également d'accompagner les collectivités vers une plus grande maturité de stratégie et de gestion, via un dialogue sur leurs marges de manœuvre, techniques et financières, et leurs plans de financement des investissements urbains (en Nouvelle Calédonie avec la province Nord et la province Sud).

L'activité de formation à destination des collectivités locales a par ailleurs été renforcée, via les modules de formation co-construits avec le centre de formation de l'AFD et délocalisés dans plusieurs pays, tels que la formation sur les éco-districts à Singapour. Dans les États étrangers, plusieurs projets ont permis de renforcer le cadre

institutionnel et financier, facilitant une gestion urbaine plus transparente et efficace (Programme d'appui au développement des municipalités en Palestine, Programme de la Caisse de prêts et de soutien aux collectivités locales en Tunisie, Programme d'appui à la décentralisation en Jordanie). Enfin, la consolidation de la gouvernance locale et le développement des processus participatifs ont été marqués par la montée en puissance de la réflexion sur les « villes en crise », notamment alimentée par l'emblématique projet de reconstruction économique et sociale en milieu urbain à Bangui.

FOCUS - PROJETS

Jordanie (100 M€ – prêt/aide budgétaire sectorielle): appui aux réformes structurelles de l'État jordanien visant à renforcer les municipalités. Amélioration des ressources financières des municipalités, renforcement de la professionnalisation de la gestion financière municipale, réforme de la *Cities and Villages Development Bank* pour accroître son rôle de banque de développement, de prêt et conseil aux municipalités.

BILAN DE LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES ET DES PARTENARIATS

L'AFD a participé activement aux nombreux événements qui ont accompagné la redéfinition des agendas urbains sur la scène internationale. En décembre 2015, l'AFD a contribué à l'élaboration de la feuille de route des acteurs non étatiques en préparation de la conférence de Paris sur le Climat (COP21). Elle s'est impliquée dans les débats de la conférence d'Addis-Abeba en juillet 2015 et dans les réflexions d'Habitat III à Quito en 2016, en portant des messages clefs avec ses partenaires. Contribuant à l'enrichissement des réflexions et animant un réseau d'experts, l'AFD a organisé en parallèle une quinzaine

de conférences ciblant différents publics sur les enjeux urbains. Elle a également mis en place une dizaine de formations à visée externe ou interne sur la stratégie villes durables: parcours Collectivités locales au Campus du développement de l'AFD, formation interne Villes durables délocalisée en Asie, etc.

En termes de publications, l'AFD a piloté entre 2014 et 2017 une quinzaine d'études et de travaux de capitalisation, tant sur ses secteurs classiques d'intervention que sur des thématiques nouvelles: Guide méthodologique

sur le développement économique local, Questions de développement sur les villes et le climat, ouvrages *L'AFD et l'intervention en quartiers précaires* et *L'AFD et les équipements urbains marchands*, etc. Sur le plan des partenariats, elle a noué des relations fructueuses avec une multitude d'acteurs français et internationaux : réseaux internationaux de collectivités locales (CGLU, FMDV, ICLEI, C40, Climate Chance), fédérations d'entreprises publiques locales et d'agences d'urbanisme françaises (Fédération des entreprises publiques locales, Fédération nationale des agences d'urbanisme), établissements publics (Agence nationale pour le renouvellement urbain), etc. Le détail du bilan de la production de connaissances et des partenariats figure en annexe.

Une place décisive dans les débats et le nouvel agenda urbain

- Plus de 15 conférences organisées sur les enjeux urbains.
- Plus de 10 formations à visée externe ou interne organisées sur la stratégie villes durables.
- Plus de 15 études et travaux de capitalisation réalisés.
- 10 partenariats formalisés ou poursuivis avec des acteurs publics et privés, français et internationaux.

DIX ANS D'INTERVENTION DANS LE SECTEUR DE L'URBAIN

La stratégie 2008-2012 affirmait le rôle clef de la collectivité locale, acteur public le mieux à même d'identifier les besoins des habitants.es. Dans cette perspective, la stratégie promouvait la décentralisation comme axe essentiel du développement local, et soutenait l'émergence d'une vision intégrée du développement urbain, dépassant les approches sectorielles.

La stratégie 2014-2017 enrichissait cette vision en l'articulant avec l'approche villes durables dont la finalité était de financer, promouvoir et accompagner le développement de villes inclusives, productives et résilientes apportant une qualité de vie à ses habitants.es. Un axe transversal englobant les problématiques de gouvernance complétait cette stratégie, et l'approche territoriale était développée.

Le bilan de ces dix ans d'intervention dans le secteur de l'urbain montre un fort accroissement des engagements financiers en faveur de projets de développement urbain durable, soutenus par des actions de renforcement de capacités des acteurs urbains et par un positionnement de l'AFD renforcé sur la production de connaissances, ainsi que sa participation active aux débats internationaux. Toutefois, cette hausse sensible des engagements doit être mise en perspective avec l'ampleur des besoins de financement dans les villes en développement et le temps long que nécessitent la construction et la transformation des villes.

Quelques idées fortes se dessinent et structurent l'intervention actuelle :

- La collectivité locale reste un acteur clef du développement urbain, avec lequel un dialogue est à construire, y compris dans les cas, nombreux, de projets portés par l'État.
- L'approche territoriale est essentielle pour appréhender l'ensemble des échelles spatiales et croiser les défis urbains d'une ville. Elle doit permettre d'articuler des projets sectoriels (logement, accès aux services, mobilité urbaine, etc.) avec une vision de long terme du développement de la ville.
- La concertation avec les habitants.es doit être au cœur des projets pour permettre l'expression des besoins et des difficultés et l'appropriation des projets. Leur participation directe à la mise en œuvre des projets via des actions et travaux pouvant être portés par les communautés locales (quick wins, projets éphémères de test, etc.) est cruciale.
- La gestion du temps est indispensable dans la mesure où la production de la ville s'inscrit par définition dans un temps long, alors que les besoins des populations sont immédiats. En complément et alternative à un cycle linéaire d'études, d'appels d'offres, de travaux, qui conduit à des réalisations concrètes tardives, il s'agit d'imaginer pour la ville des modes d'action plus agiles, plus rapides, permettant de renforcer et de rendre plus visibles les impacts des projets.
- Le renforcement de capacités des acteurs opérationnels (maîtres d'ouvrage) est indispensable pour accroître l'impact, la répliquabilité et la durabilité des projets.

STRATÉGIE VILLES DURABLES



**RÉSUMÉ DE
LA NOUVELLE
STRATÉGIE
VILLES DURABLES**

UNE AMBITION RENOUVELÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Les leçons tirées par l'AFD des projets soutenus au cours des dix dernières années ainsi que les nouveaux enjeux de son Plan d'orientation stratégique 2018-2022 orientent la stratégie sur l'urbain et l'inscrivent dans une nouvelle dynamique d'intervention. Au-delà du socle indispensable d'intervention en faveur de l'amélioration des quartiers

précaires, de renforcement de l'accès aux services élémentaires et d'intervention auprès des collectivités en Outre-mer, l'effort d'innovation doit s'intensifier dans d'autres secteurs. Il est guidé par une approche transversale, trois objectifs stratégiques et trois « accélérateurs ».

LES 5 ENGAGEMENTS DU PLAN D'ORIENTATION STRATÉGIQUE (POS) 2018-2022 DE L'AFD

1. Devenir la première agence de développement « 100 % Accord de Paris », avec l'intégralité de ses financements s'inscrivant dans des trajectoires de développement sobre en carbone et résilient.
2. S'assurer que son activité est « 100 % lien social » avec des actions qui contribuent à lutter contre les inégalités et à renforcer le lien social.
3. Promouvoir un développement « 3D » : renforcer la coordination entre acteurs de la diplomatie, de la défense et du développement dans les contextes de zones en crise et en fragilité, notamment au Sahel et au Levant, permet de mieux aider à la consolidation de la paix.
4. Donner la priorité aux solutions financières non souveraines et permettant l'intervention des acteurs locaux non étatiques ou du secteur privé, au plus près du terrain.
5. Adopter un réflexe partenarial pour faire émerger des solutions innovantes, mutualiser ressources humaines et financières et renforcer l'influence de la France et de l'Europe.

Au titre de son nouveau Plan d'orientation stratégique 2018-2022, l'AFD souhaite accompagner, à travers ses opérations, six transitions majeures :

- Transition démographique et sociale,
- Transition énergétique,
- Transition territoriale et écologique,
- Transition numérique et technologique,
- Transition économique et financière,
- Transition politique et citoyenne.

STRATÉGIE POUR LA TRANSITION TERRITORIALE ET ÉCOLOGIQUE DE L'AFD

Le « territoire » comme échelle pertinente pour l'analyse et l'intervention

La stratégie de l'AFD pour accompagner la transition territoriale et écologique repose sur une conception du territoire comme une entité non seulement géographique, mais aussi politique, économique et culturelle. Accompagner la « transition » des territoires, c'est analyser au cas par cas les forces et faiblesses d'un territoire pour :

- Améliorer les conditions de vie de tous et favoriser le bien-vivre ensemble : équité d'accès aux services essentiels et « qualité de ville ».
- Favoriser la connectivité et l'attractivité des territoires : villes secondaires, infrastructures de transport et structuration des filières agricoles et agroalimentaires.
- Promouvoir des territoires résilients : modes de production agricole durable, lutte contre la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité, diminution de l'empreinte écologique des villes.

UNE APPROCHE TRANSVERSALE VILLE ET CLIMAT

Dans l'objectif de renforcer la résilience au changement climatique et la sobriété des villes, et en cohérence avec le premier engagement du POS 2018-2022 (« 100 % Accord de Paris »), la stratégie villes durables est mise en œuvre à travers une approche transversale Ville et climat.

L'approche Ville et climat, marqueur fort de la stratégie depuis 2015, constitue un levier majeur de développement durable des villes tant en termes de résilience accrue face au changement climatique qu'en termes de sobriété améliorée, grâce à un usage raisonné des ressources (foncières, énergétiques, naturelles...).

Dans le cadre de cette approche, l'AFD interviendra à la fois sur les enjeux d'atténuation et d'adaptation, notamment en continuant l'accompagnement apporté aux collectivités pour la mise en place de stratégies de développement urbain intégrant les enjeux du changement climatique ; en poursuivant les travaux engagés sur les cadres de prévention des risques de catastrophes naturelles ; en accompagnant les collectivités dans l'optimisation des formes urbaines (compacité, mixité, accessibilité) ; en soutenant les projets urbains disposant d'un potentiel de réduction d'émissions de gaz à effet de serre ; et en accompagnant les projets d'adaptation au changement climatique (gestion des inondations, prévention des risques naturels, nature en ville/aménagement des berges, etc.).

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CITADINS

À travers cet objectif, l'AFD souhaite replacer les habitants.es des villes, premiers bénéficiaires des projets, au cœur de sa stratégie et mieux prendre en compte leurs besoins.

Dans cette approche centrée sur les habitants.es, l'AFD souhaite renforcer ses interventions en faveur de secteurs où la demande est croissante et la réponse actuelle insuffisante : c'est le cas du secteur des déchets solides, où les besoins s'accroissent en particulier sur le continent africain. L'AFD entend donc accroître ses moyens d'intervention dans ce secteur et identifier des partenaires bailleurs pour développer des co-financements. C'est également le cas du secteur du logement, secteur auquel les travaux menés récemment

par l'AFD visent à donner une ambition nouvelle : au-delà des interventions dans quelques régions clefs (Outre-mer, Maroc, Afrique du Sud) et sur la base d'un travail de capitalisation, l'AFD entend étendre son activité, en lien avec d'autres bailleurs de fonds dont la Banque mondiale. C'est enfin le cas du développement économique local, pour lequel l'AFD souhaite renforcer, au sein de chaque projet, les actions en faveur de la création d'emplois et l'insertion économique des habitants.es. L'AFD souhaite par ailleurs renouveler son ambition en matière d'équipements marchands, sur la base d'une capitalisation interne approfondie, visant à aller au-delà des projets d'équipements en s'intéressant à l'ensemble de la filière d'alimentation des villes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE DES TERRITOIRES

L'entrée par le territoire et la capacité d'adapter les interventions à la diversité des contextes et des échelles de territoire reste une ambition forte de l'intervention de l'AFD.

Pour aller plus loin, et face aux dynamiques croissantes d'étalement urbain, l'AFD souhaite développer l'appui aux opérations de renouvellement de centres-villes sur la base des expériences réussies en Afrique du Sud, en Tunisie (projets pilotes dans les médinas), ou en cours de mise en œuvre en Chine. Au-delà des opérations, l'ambition est d'engager des dialogues de politiques publiques avec les collectivités et les autorités nationales sur le sujet

en s'appuyant notamment sur l'expérience française (programme Cœur de ville de la CDC, par exemple). De même, face à la multiplication des crises naturelles ou des conflits touchant les villes de ses zones d'intervention et en cohérence avec le 3^e engagement du POS (développement « 3D »), l'AFD a développé des outils et des modes de faire qui lui permettront de déployer des opérations sur une plus grande échelle. Enfin, dans un contexte où la croissance urbaine va fortement impacter les villes intermédiaires d'Asie et d'Afrique, l'AFD s'organise pour répondre à une demande croissante de financement de programmes nationaux d'équipement de ces villes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LES ACTEURS LOCAUX EN CHARGE DE LA VILLE

Marqueur de l'activité de l'AFD dans le secteur, le dialogue avec la collectivité locale et son renforcement comme acteur du développement urbain reste une priorité d'intervention de l'AFD.

La structuration de cadres nationaux adaptés est une étape importante dans le processus de renforcement des

collectivités dans de nombreux pays. Les programmes d'appui à la décentralisation que l'AFD a pour ambition de multiplier, en particulier via des cofinancements développés avec la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale, permettent de préparer les financements directs des collectivités de demain, en lien avec le 4^e engagement du POS sur la priorité Non Souverain.

LES ACCÉLÉRATEURS

Enfin, cette ambition pour développer ou initier de nouvelles opérations va de pair avec un engagement pour améliorer la qualité et l'efficacité des interventions qui se traduit par trois accélérateurs de la stratégie développement urbain, en lien avec les objectifs du POS :

Accélérateur 1 – Laboratoires d'innovation urbaine : accompagner la société civile dans la production de la ville est cohérent avec l'objectif « 100 % lien social » qui intègre des modes de gouvernance participatifs pour l'instruction des financements de l'AFD.

Accélérateur 2 – Smart City : accompagner la transition numérique des villes, en lien avec la stratégie de l'AFD bailleur du numérique.

Accélérateur 3 – Partenariats : accompagner les interventions en faveur des villes d'un réflexe partenarial, en cohérence avec le 5^e objectif du POS sur ce thème.



**APPROCHE
TRANSVERSALE
« VILLE ET
CLIMAT »**

ACCOMPAGNER ENCORE DAVANTAGE LA RÉSILIENCE ET LA SOBRIÉTÉ DES VILLES

Pour aider les villes à se prémunir contre les effets croissants du changement climatique, l'AFD continuera à encourager un aménagement urbain résilient, en travaillant sur des cadres de prévention des risques et des stratégies visant à réduire la probabilité de catastrophe et à en limiter les impacts, ou sur des cadres de gestion des crises permettant de préparer la survenance d'aléas et de renforcer les capacités de réaction des populations et des institutions. Un travail de capitalisation interne sur le sujet a récemment permis à l'AFD de se doter d'un plan d'action et de nouveaux moyens, notamment d'expertise, qui faciliteront le renforcement des interventions.

La diffusion des services numériques et la banalisation de leur usage seront essentielles pour accroître la participation des habitants.es dans ces processus de prévention et de gestion des risques de catastrophes naturelles.

Acteur clef de la transition écologique, la collectivité locale doit avoir les compétences et les moyens financiers permettant de répondre aux défis du changement climatique. Pour cela, l'AFD propose d'accompagner la définition de cadres nationaux favorisant la montée en puissance des acteurs locaux sur les sujets énergie climat, en prenant appui sur l'expérience française, unique sur ce sujet (Grenelle de l'environnement, Plans climat-air-énergie territoriaux, etc.).

En matière d'atténuation, l'optimisation des formes urbaines représente un levier puissant de sobriété et d'efficacité énergétique. Cet objectif peut être poursuivi à travers des actions sur la densité (pour diminuer l'énergie et les coûts d'infrastructure par habitant.e), la compacité (raccourcissement des distances entre les lieux de vie pour favoriser l'utilisation de modes de transport doux), la mixité (pour lisser les pics de consommation), ou encore l'accessibilité (couvrir le territoire par le système de transport en commun). Les projets de renouvellement des centres-villes et les projets limitant l'étalement urbain concourent donc à cette « sobriété structurelle ».

L'AFD entend également poursuivre le financement de projets urbains sectoriels qui disposent d'un potentiel significatif en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre : projets de gestion et de stockage des déchets ménagers (captation de méthane), d'efficacité énergétique (éclairage public, amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments), de mobilité urbaine.

En matière d'adaptation au changement climatique, de nombreuses villes devront accroître leurs actions pour limiter ses impacts déjà parfois significatifs sur le milieu urbain et sur les habitants.es. En lien avec la stratégie climat de

l'AFD, il s'agit de développer l'accompagnement de projets de gestion des inondations, de programmes d'adaptation au changement climatique et de prévention des risques naturels (projets de ville éponge à Mianyang en Chine), de projets de gestion des risques naturels (projet auprès de quatre villes du Bénin) ou d'amélioration du cadre de vie (programme d'aménagement des berges de Nagpur). Les phénomènes climatiques plus progressifs seront pris en compte dans les projets d'aménagement : îlots de chaleur (cf. focus ci-après) ; hausse du niveau marin (projet SODIAC à la Réunion ; projet à Porto-Novo au Bénin) ; etc.

Enfin, l'AFD accompagnera les collectivités vers un rôle d'animateur territorial. En effet, en matière d'atténuation, les collectivités ne peuvent se contenter de l'influence directe sur les émissions de GES locales d'une intervention sur leur patrimoine et leurs compétences : des partenariats avec les grands acteurs du territoire sont indispensables. En matière d'adaptation, il s'agit d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les populations les plus exposées. Le changement climatique nécessite ainsi la construction de partenariats durables entre la collectivité et les autres acteurs du territoire (entreprises, universités, société civile).

FOCUS

Changement climatique : 5 leviers pour l'action au niveau local

- **Cadre incitatif :** Soutenir les processus de décentralisation permettant une montée en compétence des collectivités sur les sujets climat, en s'appuyant sur l'expérience française : travail avec la Banque interaméricaine de développement (BID) sur la déclinaison locale des Contributions déterminées au niveau national (CDN/NDC) dans plusieurs pays d'Amérique latine.
- **Planification stratégique :** Définir une vision prospective permettant d'intégrer les enjeux d'atténuation et d'adaptation dans la politique publique, appui à l'intégration des enjeux énergie climat dans la stratégie de la collectivité (études de vulnérabilité).
- **Sobriété structurelle :** Appuyer une meilleure prise en compte du climat dans les documents d'urbanisme et opérations d'aménagement (ex : Johannesburg, intégration du climat dans le document cadre d'urbanisme de la ville).
- **Optimisation sectorielle :** Maximiser les co-bénéfices climat d'un projet urbain (exemple : méthanisation des déchets).
- **Animation territoriale :** Dépassez le périmètre « patrimoine et compétences » de la collectivité pour impliquer les autres acteurs du territoire (ex : appel à projets sur adaptation au changement climatique à l'instar de celui réalisé par la ville de Paris).

Un des obstacles constatés pour la mise en œuvre de cet objectif est la difficulté à opérationnaliser les stratégies climat locales sous forme de programme d'investissement, du fait du manque de capacités et de financement pour les études. Afin de développer son activité en faveur de projets urbains à co-bénéfice climat, en cohérence avec son Plan d'orientation stratégique, l'AFD s'appuiera sur les fonds de préparation régionaux de projets qu'elle a constitués pour chaque géographie avec ses partenaires européens (UPFI en Méditerranée, CICLIA en Afrique subsaharienne), dont le plus récent en Asie (CICLASIA), désormais opérationnel, est porté par la Banque asiatique de développement (CDIA).

L'activité Ville et climat a donné lieu à plusieurs travaux de recherches et de capitalisation (Question de développement atténuation, adaptation, NDC) qui ont permis à l'AFD de formaliser des éléments de stratégie. La préparation et les suites de la COP21 ont par ailleurs engendré la formalisation et la priorisation de partenariats qui peuvent être mobilisés (Climate Chance, réseaux de villes, etc.).

FOCUS

Biodiversité en ville et résilience au changement climatique

La préservation et le développement d'espaces naturels qualitatifs en ville offre des avantages multiples, notamment en termes de résilience climatique et de réduction des risques de catastrophe naturelle, ou de limitation des îlots de chaleur, dont les effets sur les milieux urbains sont de plus en plus visibles du fait du réchauffement climatique. Par ailleurs, en limitant l'artificialisation des sols, la végétalisation offre des solutions d'infiltration naturelle des eaux de pluies et de ruissellement, concourant à réduire les risques d'inondation. La restauration des rivières urbaines, les noues paysagères, les toitures végétalisées et d'autres solutions fondées sur la nature participent également à la qualité paysagère des espaces publics et engendrent des répercussions positives sur la qualité de vie des citoyens et la santé publique (espaces récréatifs et sportifs).

Composantes de projets d'aménagement urbain ou de réhabilitation de quartiers, ces projets pourront prendre la forme d'aménagement d'espaces verts à l'échelle d'un quartier, dans une logique d'îlot – parc, square, etc. – (Parc municipal de Jéricho) ou linéaire – ceinture verte, réaménagement de berges de rivières (Canal des jardiniers au Tchad, projet Nagpur en Inde). L'AFD s'appuiera sur une expertise française reconnue dans ce domaine pour développer sa capacité à apporter le nécessaire appui-conseil aux autorités locales et aux gouvernements sur cette thématique.

FOCUS - PROJET

Chine, Mianyang ville éponge (15 M€ – prêt souverain) :

accompagnement de la politique nationale ville éponge de la Chine visant à améliorer la gestion de l'eau et réduire les risques de catastrophes naturelles; financement des infrastructures éponges en accompagnement de la création d'un nouveau quartier: chaussée drainante, corridor vert, usine de potabilisation.



**OBJECTIF
STRATEGIQUE N°1:
AMÉLIORER
LA QUALITÉ DE VIE
DES CITADINS**

1.1. RENFORCER L'ACCÈS AUX SERVICES URBAINS ÉLÉMENTAIRES

Indicateurs de redevabilité objectif stratégique n°1

- Nombre de personnes bénéficiant d'une amélioration des services essentiels (eau, assainissement, énergie, gestion des déchets).
- Nombre de personnes bénéficiant d'un accès amélioré aux transports durables (indicateur agrégable commun avec la division Mobilités de l'AFD).
- Nombre de personnes dont les conditions d'habitation, d'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains sociocollectifs ont été améliorées.
- Nombre de personnes dont les activités génératrices de revenus ou l'emploi ont été soutenus.

De nombreux quartiers des villes dans lesquelles intervient l'AFD se caractérisent par une absence ou une défaillance des services de base : accès à l'eau potable, assainissement, drainage, éclairage public, accès aux réseaux de transport... Le développement de l'accès à ces services urbains élémentaires est un enjeu primordial pour améliorer les conditions de vie des populations et lutter contre la pauvreté urbaine et les inégalités. Ces services et équipements contribuent à l'amélioration des conditions sanitaires et de sécurité, ainsi qu'au désenclavement des quartiers précaires ou périphériques comme à un accès facilité à l'emploi. Forts leviers d'inclusion pour les habitants.es, ces infrastructures constituent également des composantes essentielles d'une gestion durable d'un territoire.

L'AFD accompagne ainsi les autorités publiques qui souhaitent améliorer le taux de couverture des services urbains élémentaires, les répartir plus équitablement sur le territoire, ou améliorer leur système de gestion. Dans les quartiers ne bénéficiant pas d'une connexion suffisante au reste du territoire, le développement de services urbains semi-collectifs ou individuels (notamment pour l'eau potable et

l'assainissement³) sera privilégié, lorsqu'il s'inscrit dans le cadre d'une politique municipale. Dans ces quartiers, l'AFD soutient également les politiques publiques organisant une mixité fonctionnelle (proximité de l'habitat avec les services et équipements) et encourageant une organisation spatiale et construite dense. Elle appuie notamment les collectivités locales dans la contractualisation avec les opérateurs informels impliqués dans la gestion des services urbains élémentaires (réseaux d'eau potable, services de transport), en incitant les opérateurs formels à former des partenariats avec les opérateurs informels. La place des femmes, des jeunes et des populations vulnérables dans la définition des politiques d'accès aux services urbains élémentaires fera l'objet d'une attention particulière afin de tendre vers un accès plus égalitaire à ces infrastructures.

Sur le plan opérationnel, l'AFD interviendra autant sur la création de nouvelles infrastructures et services que sur la mise en place de modalités de gestion efficaces et pérennes de ces infrastructures. Elle accompagnera les partenaires dans l'identification d'emprises foncières préservées pour l'installation de nouveaux ouvrages. Elle financera la construction et la réhabilitation d'infrastructures visant à étendre les services d'eau, d'assainissement, d'électricité et d'éclairage public. L'amélioration de la qualité des services et leur pérennité seront recherchées par une meilleure gestion technique, en particulier par la réduction des pertes dans les réseaux ou l'optimisation des dépenses énergétiques des installations, une meilleure gestion commerciale, par l'amélioration des systèmes de gestion clientèle, et une meilleure gestion financière, avec la définition de stratégies tarifaires adaptées, s'appuyant sur une connaissance socio-économique fine des usagers et sur de possibles péréquations financières. L'AFD favorisera les approches *design-build-operate* pour assurer un continuum entre (i) les études, (ii) la construction et (iii) l'exploitation, l'entretien et la gestion des infrastructures/équipements financés, dans un objectif de meilleure prise en compte des enjeux de pérennité des projets financés.

³ La stratégie AFD sur le secteur eau et assainissement est détaillée dans le Cadre d'intervention sectoriel Eau & Assainissement.

L'AFD veillera également à mobiliser le secteur privé sur le financement d'infrastructures municipales relevant du secteur eau et assainissement. À titre d'exemples, PROPARGO, filiale du groupe AFD dédiée au financement du secteur privé, soutient le rachat, l'exploitation et la gestion par le secteur privé de concessions municipales d'eau et assainissement dans quatre États brésiliens, ainsi que dans deux provinces chinoises, dans une optique d'un accès et d'une qualité améliorés du système d'eau et d'assainissement pour les populations.

En matière de mobilité urbaine, l'attention de l'AFD se portera non seulement sur les projets de transports collectifs de masse (bus en site propre, tramway, métro, train de banlieue ; qui ont représenté une grande partie des financements jusqu'ici), mais aussi et plus largement sur l'ensemble des composantes d'une politique durable de mobilité urbaine : travail sur l'espace public et la voirie dans un souci d'équilibre des usages, promotion des mobilités douces (pistes cyclables, équipements piétons), optimisation des flux et gestion du trafic, sécurité routière en ville, électromobilité, renouvellement des véhicules polluants et/ou limitation de leur usage, nouveaux services à la mobilité et transition numérique...

L'AFD veillera à ce que les réseaux de transports collectifs qu'elle finance soient accessibles à tous et à coût abordable, mais aussi intégrés dans un système intermodal hiérarchisé et organisé en fonction des caractéristiques économiques, sociales et environnementales des territoires. Elle prêtera une attention particulière à l'intégration entre les politiques d'urbanisme et de transport, via notamment un appui aux autorités publiques pour une planification de la mobilité intégrée à la planification urbaine (notamment à travers l'élaboration de plans de

mobilité urbaine durable), mais aussi via une conception des corridors et des hubs de transport en synergie avec l'usage des sols, la politique de développement urbain et la qualité de vie en ville. Elle appuiera une gestion intégrée des transports urbains et la création d'Autorités organisatrices de transport urbain (AOTU) responsables de la planification et de la gestion des transports, avec autant que possible une gouvernance par les collectivités locales. Elle s'attachera, enfin, à la modernisation et à la professionnalisation du « transport artisanal » (minibus, mototaxis, etc.), qui reste le mode dominant de déplacement dans la plupart des villes du Sud et pourvoit de très nombreux emplois, souvent informels⁴.

La mobilisation du secteur privé sera également favorisée. À titre d'illustration, PROPARGO soutient un opérateur privé pour le financement de matériel roulant pour le BHNS de la ville de Carthagène en Colombie.

FOCUS - PROJETS

Éthiopie, Addis-Abeba

(85 M€ – prêt souverain ; 1,3 M€ – subvention) :

élaboration de l'étude de faisabilité du BRT, soutien institutionnel à la gestion du projet et à l'exploitation, coopération avec l'agence d'urbanisme de Lyon, réalisation de l'étude de conception détaillée, travaux de génie civil (aménagement des couloirs, réhabilitation ou construction de routes, passerelles piétonnes) et équipements (systèmes de technologie de l'information, matériel roulant).

Initiative Mobilize Your City

Si la planification de la mobilité urbaine constitue un des principaux enjeux d'une trajectoire sobre en carbone, un grand nombre de collectivités locales peinent encore à adopter des politiques en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Soutenue par un certain nombre de partenaires français et internationaux, l'initiative Mobilize Your City vise à accompagner 100 villes dans l'élaboration de plans de mobilité urbaine durable et dans leur mise en œuvre, en leur apportant un cadre méthodologique et en facilitant leur accès au financement.

⁴ La stratégie AFD en matière de mobilité et de transport est détaillée dans le Cadre d'intervention sectoriel Mobilités.

1.2. RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE DES DÉCHETS SOLIDES EN VILLE

Les villes font partie des principaux producteurs de déchets dans le monde. En l'absence de filières structurées de collecte et de traitement des déchets ménagers, la production de déchets solides génère des dégradations fortes des conditions d'hygiène et de salubrité des habitants.es, et induit des atteintes environnementales majeures, contribuant ainsi directement à la pollution des milieux continentaux et des océans.

Afin de répondre à ces défis environnementaux et sanitaires, la stratégie de l'AFD vise à améliorer la gestion de l'ensemble de la filière des déchets solides. L'objectif est d'étendre l'accessibilité d'un service de qualité à tous.les habitants.es afin de réduire les risques sanitaires et environnementaux générés par les déchets non ou mal gérés, et d'améliorer le cadre de vie en ville. Le but est de concourir in fine à une réduction de la production de déchets via une hiérarchie des modes de gestion des déchets : la prévention, la réduction, la réutilisation, le recyclage, la valorisation, puis seulement l'élimination des déchets. Dans chaque situation, l'AFD adoptera une approche intégrée de la filière, incluant toutes les étapes de la gestion des déchets solides : production, pré-collecte, collecte, transport, élimination, valorisation. Cette approche permet d'inclure l'ensemble des acteurs présents sur la chaîne, même si le financement ne porte que sur un seul maillon. L'AFD cherchera notamment à prendre en compte les travailleurs informels, très nombreux dans le secteur et particulièrement vulnérables, alors qu'ils sont souvent pourvoyeurs de solutions efficaces, innovantes et résilientes. L'AFD appuiera également la mise en place d'un environnement institutionnel favorable pour le secteur privé, tout en renforçant les capacités humaines et financières du secteur public, en développant notamment des outils numériques quand cela est possible. Enfin, à travers les projets soutenus, l'AFD cherche systématiquement à maximiser l'impact positif sur le climat, à travers le captage et le traitement (torchage ou valorisation) des gaz produits par la matière organique des déchets, réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

L'AFD adapte son intervention opérationnelle en fonction de la maturité des acteurs locaux. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, elle continuera à accompagner la structuration de la filière, notamment en finançant des équipements de stockage de proximité, du matériel roulant de collecte ou des centres d'enfouissement technique. Dans les pays émergents, l'AFD contribuera à la mise en place de projets plus ambitieux, intégrant des technologies de valorisation : centres de tri et de

compostage, usines de traitement mécano-biologique, incinérateurs avec valorisation énergétique et traitement des fumées. Enfin, dans les Outre-mer, elle accompagnera les collectivités locales dans l'exercice de leurs compétences de planification, collecte et traitement des déchets.

L'augmentation des capacités d'intervention de l'AFD dans ce secteur, pour faire face notamment à la demande croissante sur le continent africain, passera autant que faire se peut par des partenariats et cofinancements avec d'autres bailleurs, tant les opérations, parfois complexes, gagnent à être accompagnées par une intervention au niveau national, via par exemple la mise en place de schémas nationaux de gestion des déchets solides. Les expériences en cours en Jordanie avec l'Union européenne et au Sénégal avec la Banque mondiale et la coopération espagnole pourront inspirer les futures interventions dans le secteur. L'AFD veillera également à mobiliser le secteur privé sur les opérations déchets, en favorisant des interventions conjointes avec PROPARCO, qui a notamment mis en place un système de garantie auprès des banques locales camerounaises pour le financement par un opérateur privé de véhicules de collecte des déchets dans 17 villes du pays.

FOCUS - PROJETS

Chine, Shaoyang (25 M€ – prêt souverain) :

valorisation énergétique des déchets alimentaires de restauration de la ville. Mise en place d'un système de collecte et de transfert des déchets alimentaires de restauration jusqu'à l'usine de traitement ; construction d'une usine de méthanisation, avec valorisation énergétique du biogaz ; cogénération électricité-chaleur ; vente des huiles pour la production de biodiesel.

Togo, Lomé (27 M€ – subvention ; 7 M€ – subvention UE) :

structuration de l'ensemble de la filière avec sécurisation de la pré-collecte, collecte et stockage ; construction d'un centre d'enfouissement technique et sécurisation environnementale et sociale de l'ancienne décharge, accompagnement de la planification et de l'optimisation financière de la filière.

Jordanie (55,3 M€ – subvention UE) :

élaboration d'études de conception ; construction de centres de transfert et d'un centre d'enfouissement technique avec traitement du biogaz ; réhabilitation de décharges existantes ; mise en place d'une unité de gestion de projets.

1.3. DÉVELOPPER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET AMÉLIORER LES CONDITIONS D'HABITATION

Dans les villes en développement, l'accroissement de la population dépasse l'offre de logements existants et soulève un défi majeur en matière de production de nouveaux logements. La rapidité de cette croissance et la difficulté des autorités publiques à l'anticiper et l'accompagner contribuent à la progression des logements bâtis de manière informelle et au développement d'habitat précaire. Conscients de cet enjeu, certains pays s'engagent dans des politiques de production de masse de logements sociaux ou abordables. Ces politiques sont portées directement par la puissance publique, ou confiées au secteur privé, mais donnent souvent lieu à la création de quartiers d'habitat monofonctionnels éloignés des centres existants, loin des pôles d'emplois et des services publics et mal desservis par les transports publics. Ces politiques engendrent de nombreux dysfonctionnements : dégradation rapide du bâti, faible attractivité des quartiers, coût environnemental lié à l'étalement urbain et aux déplacements qu'il engendre, essoufflement du modèle financier fortement consommateur de fonds publics en termes de subventions apportées à la construction et aux coûts de viabilisation. Outre le déficit quantitatif, l'enjeu porte donc également sur la qualité des logements eux-mêmes, sur la pertinence de leur localisation, leur insertion dans une dynamique urbaine durable et leur capacité à répondre aux besoins des habitants, selon un modèle économique soutenable tant pour les ménages bénéficiaires que pour les collectivités locales gestionnaires des quartiers créés.

Dans le domaine du logement, l'AFD soutient la production d'une offre de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des populations, en privilégiant des schémas de financement pérennes. L'objectif est double : la production de logements visera d'une part à accompagner la croissance urbaine formelle, d'autre part à prévenir la formation de nouveaux habitats informels souvent caractérisés par la précarité. Le premier principe guidant l'intervention de l'AFD dans ce secteur consiste à appréhender la production de logements comme une composante stratégique de la planification et du développement urbain. Il s'agit également d'encourager les politiques locales de l'habitat qui limitent l'étalement urbain et privilégient la réutilisation de territoires délaissés (friches urbaines),

des bâtiments ayant perdu leur vocation initiale (anciens immeubles de bureaux squattés dans les centres-villes) ou la construction en continuité des quartiers constitués et équipés. Cette approche permet d'assurer l'accès aux services, équipements et pôles d'emplois, tout en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles et la congestion liée aux déplacements pendulaires. Afin d'offrir une réponse adaptée aux mutations socio-économiques et aux risques d'exclusion caractéristiques de la croissance urbaine, l'AFD s'attachera également à promouvoir une diversification des produits (accession à la propriété, location, location-accession) et des morphologies (logement individuel, collectif, intermédiaire, logement-foyer) tout en favorisant la compacité des formes. En réponse au tout-accession à la propriété, qui ne couvre qu'une partie de la demande, l'AFD cherchera ainsi à encourager le développement d'une offre diversifiée, pensée dans une logique de parcours résidentiel à même d'apporter une réponse adaptée aux différents besoins en termes de taille, de statut d'occupation ou de localisation des logements.

L'efficacité énergétique et le confort thermique du bâti seront mis en avant dans les projets, tant dans la construction neuve que dans la rénovation, pour favoriser la sobriété en carbone. Lorsque cela sera possible, l'utilisation des matériaux locaux sera privilégiée pour la construction de logements.

FOCUS



Programme d'efficacité énergétique dans les bâtiments (PEEB)

Le Programme d'efficacité énergétique dans les bâtiments (PEEB) est une initiative franco-allemande (BMU, FFEM, AFD) dédiée au financement des projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments à grande échelle dans une dizaine de pays émergents et en développement. Le PEEB est structuré autour d'une facilité de coopération technique destinée à promouvoir et accompagner le financement, par des Institutions financières internationales et locales, d'investissements dans des bâtiments efficaces en énergie. Il est mis en œuvre en partenariat avec la GIZ et l'ADEME.

Sur le plan opérationnel, les outils d'intervention de l'AFD sont adaptés à la pluralité des acteurs intervenant sur le secteur du logement :

- prêt à l'État en appui à une politique de l'habitat,
- financement direct des opérateurs : programme de construction et/ou de réhabilitation de logements sociaux, programme d'investissement d'une société immobilière, programme de reconversion d'immeubles en logements sociaux,
- financement d'institutions financières spécialisées ou de banques généralistes par des lignes de crédit : opération de rénovation d'immeubles, programme de construction de logements mixtes, accès au crédit logement pour les ménages,
- subventions à des ONG qui interviennent sur l'amélioration de l'habitat, la construction ou la reconstruction assistée, en particulier dans des quartiers précaires ou les villes en crise.

Dans le secteur du logement, l'AFD veillera également à la mobilisation du secteur privé à travers, notamment, une intervention conjointe de PROPARCO. À ce titre, la faisabilité des opérations sera en partie analysée sur la base de critères liés à la nature des opérateurs privés :

- privilégier les opérateurs existants, experts et rentables ;
- privilégier les opérateurs au modèle diversifié tant sur l'activité (développement, location, vente, gestion d'actifs) que sur le segment (logement social, logement intermédiaire) ;
- privilégier les opérateurs ayant une dépendance modérée vis-à-vis des subventions publiques, et dans un pays dont le cadre réglementaire est relativement solide.

FOCUS - PROJETS

Équateur, Manabí et Esmeraldas (100 M\$ – prêt souverain) :

financement des banques nationales CFN et CONAFIPS pour la construction et la reconstruction de logements post-séisme dans le respect des normes de gestion des risques naturels, et pour le développement d'une offre de crédits logement pour les populations les plus fragiles.

Afrique du Sud (30 M€ – prêt non souverain) :

financement du Gauteng Partnership Fund pour le développement d'un programme de logements locatifs sociaux auprès de sociétés de logement social et d'opérateurs privés.

1.4. SOUTENIR L'ACCÈS À L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Les villes sont les premières sources d'opportunités économiques et d'emploi mais aussi d'inégalités sociales et territoriales, qui touchent plus particulièrement les nouveaux citadins. Il est dès lors indispensable de mettre en place des stratégies spécifiques permettant un développement économique qui bénéficie à tous.

Les actions en faveur de l'emploi dans les projets de développement urbain durable

Par la concentration d'espaces de production et d'échanges de services et de biens, les villes peuvent devenir des locomotives économiques. Le développement d'actions en faveur de l'emploi en ville est donc stratégique.

L'AFD accompagne le développement économique des villes et le soutien aux filières locales. Dans chacune de ses interventions thématiques en milieu urbain (construction, gestion et traitement des déchets, eau et assainissement, mobilité, approvisionnement et distribution

alimentaire, quartiers patrimoniaux en appui au tourisme), l'AFD encouragera la structuration de filières pour appuyer la création d'emplois.

Afin de maximiser les retombées économiques de ces projets au bénéfice des habitants concernés, l'AFD veillera notamment à favoriser l'intégration des petits opérateurs économiques, souvent informels, existant dans le secteur. Il s'agira alors d'appuyer la structuration de l'ensemble de ces filières à l'échelle du territoire et la coordination de leurs acteurs pour favoriser les retombées économiques des projets.

Les mécanismes de création d'activités économiques et d'emplois durables constituent une attente forte des contreparties et ne sont cependant pas toujours clairement identifiés au sein des projets. Afin d'apporter une réponse opérationnelle adéquate, l'AFD a lancé la réflexion Jobs&Cities (cf. encadré).

FOCUS

Chantier JOBS&CITIES

Ce chantier vise à réfléchir aux moyens d'actions pour renforcer l'emploi local dans les projets urbains. Il approche la question par trois axes de développement économique local :

1. Comment développer des filières économiques localement pour générer de l'emploi décent ?
2. Comment développer des activités économiques inclusives en lien avec les interventions sur les territoires urbains ?
3. Comment accompagner les travaux d'infrastructures des projets pour générer de l'emploi décent localement ?

L'enjeu est d'intégrer la question de l'emploi local dès la conception des projets urbains et de renforcer ainsi leur impact en la matière :

- diagnostic de l'offre et de la demande d'emploi local dès l'étude de faisabilité,
- intégration de l'ensemble des acteurs concernés par l'emploi local dans le pilotage du projet,
- intégration d'outils d'accompagnement à l'insertion professionnelle adaptés aux besoins des habitants.es et au contexte économique et social local (formation professionnelle, appui au développement d'activités entrepreneuriales, etc.).

L'approche dite THIMO (Travaux à haute intensité de main-d'œuvre) permet également d'avoir un impact direct sur l'emploi, en permettant à des investissements publics (voirie, drainage, espaces publics, mobilité, accès à l'électricité, eau potable et assainissement, etc.) de générer des retombées directes en matière d'emploi. Toutefois, ces emplois liés aux phases de travaux n'étant pas pérennes, d'autres actions seront recherchées pour améliorer l'insertion professionnelle des habitants.es et soutenir les initiatives locales et la création d'emplois pérennes, que ce soit via l'entrepreneuriat ou le salariat.

Le développement de zones d'activités et de zones commerciales

L'AFD accompagne également le développement local de l'emploi en soutenant des projets de zones d'activité et de zones commerciales. Ces projets peuvent porter sur la création de nouveaux espaces économiques et commerciaux dans le tissu urbain existant ou en extension, en veillant systématiquement à la bonne intégration de ces espaces au reste de la ville. Sur ce dernier point, il s'agit de contenir l'étalement urbain en articulant ces zones d'activités économiques avec les zones urbaines habitées. Cela suppose, dans le cadre des projets, de faciliter l'établissement d'un dialogue entre différents types d'intervenants : collectivités locales, aménageurs, acteurs

privés, habitants.es. Ces zones d'activités économiques sont des secteurs d'emploi importants qui peuvent potentiellement contribuer à la création de richesses et d'emplois pérennes. En fonction des échelles des projets, les effets bénéfiques peuvent être locaux, en redynamisant des quartiers, ou atteindre une échelle régionale, en confortant le tissu économique à l'échelle d'une métropole et en stimulant l'investissement privé.

FOCUS - PROJETS

Programme d'appui à la politique de la ville (PROVILLE 2) (83M€ – prêt souverain)

financement du PROVILLE 2 qui vise à améliorer les conditions de vie des populations dans les zones urbaines défavorisées, en contribuant à un meilleur accès aux services de base et à l'intégration socio-économique des habitants. Dans ce cadre, une composante de réalisation d'équipements socio-économiques et de locaux d'activités est intégrée au programme. L'objectif est de favoriser la création d'emplois et d'activités économiques dans ces quartiers populaires.

Réunion – SPLA Grand Sud (22,5 M€ – prêt non souverain)

financement de la zone d'activité économique et commerciale de Pierrefonds à Saint-Pierre, dans une logique de rééquilibrage économique du sud de l'île et de soutien à la création d'activité via des locaux à loyers réduits.

L'alimentation des villes : un levier de développement socio-économique et de connexion urbain-rural

En matière de développement d'infrastructures d'approvisionnement et de distribution alimentaire en ville, l'AFD intervient à différentes échelles : soit directement sur les infrastructures d'un quartier, soit plus largement sur l'armature commerciale d'une ville. Dans le premier cas, l'AFD soutient la réhabilitation ou la construction des équipements, en particulier ceux concentrant une forte présence de commerçants : marchés de détail, demi-gros et gros, abattoirs, gares routières, plateformes logistiques. Dans le deuxième cas, l'AFD appuie l'amélioration de l'armature commerciale dans le cadre d'interventions simultanées ou successives ciblant plusieurs marchés d'une ville.

L'AFD entend continuer à soutenir les projets de développement des équipements marchands, que ce soit au sein de projets dédiés ou dans le cadre de projets urbains intégrés. Elle renouvellera ses modes de faire afin de mieux accompagner les maîtrises d'ouvrage locales dans la définition et la mise en œuvre de ce pan de politique publique locale. Concevoir des projets sur les filières agroalimentaires vise en effet à répondre à plusieurs enjeux : i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle des habitants.es

qui risque de se dégrader sous l'effet de la croissance démographique et des changements de mode de vie en zone urbaine, ii) la meilleure connexion entre bassins de production et de consommation pour améliorer l'approvisionnement alimentaire des villes et le fonctionnement de l'ensemble de la filière, iii) l'impact sur le climat avec la réduction du gaspillage alimentaire, ce qui équivaut à 3,3 Gt CO₂ par an – dont 210 kg CO₂ par an en Afrique subsaharienne⁵ et surtout, iv) la création d'opportunités économiques sous l'effet d'une demande accrue pour l'ensemble des acteurs de la filière. Ces opportunités sont particulièrement importantes à saisir en Afrique : l'économie alimentaire est le premier pourvoyeur d'emplois en Afrique de l'Ouest, avec 66 % de l'emploi total, et le restera dans les prochaines années⁶.

Des principes d'intervention clefs ont été élaborés⁷ pour guider le diagnostic et favoriser la conception de projets « villes et systèmes agroalimentaires durables » qui s'articulent principalement autour de trois axes : le positionnement des infrastructures (géographique ou au sein du réseau des acteurs du système de distribution), le développement économique local et la durabilité, et enfin la gouvernance des systèmes agroalimentaires.

FOCUS - PROJETS

Côte d'Ivoire (90 M€ – prêt souverain)

financement de la reconstruction du grand marché de Bouaké et de ses abords, et construction du marché central de Yopougon (10 000 commerçant.e.s au total)

Niger (15 M€ , estimatif – prêt souverain ou don)

financement potentiel d'une plateforme alimentaire de produits vivriers frais de gros et demi-gros (étude de faisabilité en cours) ; appui à la ville de Niamey sur une stratégie d'amélioration des équipements marchands de la ville.

⁵ FAO (2013) *Food Wastage Footprint : Impacts on Natural resources*, Summary Report ; FAO (2014) *Food Wastage Footprint : Full Cost Accounting*, Final Report.

⁶ Selon la Banque mondiale, les systèmes agroalimentaires couvraient 50 % de l'activité économique africaine en 2013 et pourraient générer un marché de l'économie alimentaire d'un billion de dollars – et davantage d'emplois – d'ici à 2030. <http://www.worldbank.org/en/topic/food-system-jobs>

⁷ À l'issue d'un programme de recherche et de co-construction de quatre ans, qui fait l'objet d'une note de doctrine interne dédiée : « Villes et systèmes agroalimentaires : repenser le rôle des marchés. Principes d'intervention ».



**OBJECTIF
STRATEGIQUE N°2:
PROMOUVOIR
UN DÉVELOPPEMENT
URBAIN DURABLE
DES TERRITOIRES**

2.1. SOUTENIR LE RENOUVELLEMENT DES CENTRES-VILLES ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

Indicateurs de redevabilité objectif stratégique n°2

- Nombre de personnes bénéficiant d'une amélioration des services essentiels (eau, assainissement, énergie, gestion des déchets).
- Nombre de personnes bénéficiant d'un accès amélioré aux transports durables (indicateur commun avec la division Mobilités de l'AFD).
- Nombre de personnes dont les conditions d'habitation, d'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains socio-collectifs ont été améliorées.
- Nombre de personnes dont les activités génératrices de revenus ou l'emploi ont été soutenus.
- Nombre de personnes dont les conditions de vie urbaine ont été sécurisées suite à des crises.

Afin de limiter la consommation de nouveaux espaces naturels et d'endiguer des phénomènes de paupérisation des centres-villes, l'AFD accompagnera les stratégies de régénération urbaine permettant de redonner des usages aux terrains situés dans les zones déjà bâties et de favoriser leur densification. Ces opérations de régénération urbaine visent à mettre en place des stratégies de reconquête qualitative des espaces, afin d'accueillir de nouveaux habitants.es et de redonner de l'attractivité aux centres-villes. L'AFD souhaite en faire un axe clef de prospection stratégique, notamment dans les pays émergents.

L'intervention de l'AFD en centre-ville se déclinera avant tout sous l'angle du renouvellement urbain sur un bâti et des tissus urbains en voie de dégradation. Ces projets visent notamment à conforter ou à revitaliser des centres-villes qui subissent des phénomènes de dégradation et de paupérisation. L'action de l'AFD visera à maintenir ces espaces vivants, notamment en soutenant l'offre de logements en centre-ville, qui constitue une alternative vertueuse à l'étalement urbain en grande périphérie. Ces opérations de renouvellement urbain sont un vecteur majeur de sobriété en carbone sur le long terme, ne serait-ce que par le renforcement de la densité urbaine et l'amélioration du confort thermique dans le bâti. Il s'agit de favoriser une offre nouvelle de logements et de réhabiliter le bâti existant dégradé, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants.es. Cette approche pourra s'articuler avec des actions de valorisation du patrimoine historique, culturel et naturel dans une optique de relance de l'attractivité du territoire, en lien avec le développement touristique.

FOCUS

Renforcer l'attractivité territoriale à travers la mise en valeur du patrimoine

Le patrimoine urbain est une notion évolutive, liée à l'histoire et à l'identité d'une ville, qui peut regrouper des éléments de patrimoine bâti (monuments historiques classés ou non), de patrimoine « ordinaire » (éléments architecturaux constitutifs d'une culture), de patrimoine naturel (espaces naturels sensibles en ville), et de patrimoine immatériel (savoir-faire et traditions). L'AFD entend poursuivre et développer ses interventions soutenant la protection, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine urbain car ces interventions, qui contribuent à l'attractivité urbaine et à la création d'emploi, ont également un fort potentiel de transformation des espaces et peuvent être le socle d'une identité collective.

L'action de l'AFD et de ses partenaires consiste à concilier la conservation des quartiers historiques avec le renforcement de l'attractivité du territoire et son développement sur le long terme.

Pour maîtriser au mieux les risques de muséification, de spéculation immobilière et de gentrification associés à ce type de projets, l'AFD incite ses partenaires à assurer une mixité des fonctions (commerces, habitat, services, tourisme...), à préserver les usages existants, et à garantir un accès au logement pour les habitants.es des quartiers ciblés. Les projets de protection du patrimoine financés par l'AFD combinent sur le terrain des investissements et activités dans trois domaines :

- Protection et réhabilitation du patrimoine public, incluant des travaux proprement dits, mais aussi l'élaboration de plans de protection, de plans d'interprétation ou encore la conception muséographique et scénographique. Compte tenu des risques techniques, ces actions mobilisent des acteurs spécialisés sur l'architecture du patrimoine, l'archéologie ou certaines techniques de construction.
- Développement économique local et mise en valeur touristique, incluant l'appui à des filières liées au patrimoine et au tourisme (commerce, artisanat, hôtellerie, techniques de construction traditionnelles), l'élaboration de stratégies de positionnement touristique ou encore l'amélioration des accès et de la signalisation sur les sites patrimoniaux.
- Amélioration du cadre de vie dans les zones patrimoniales et/ou leurs alentours afin que la requalification urbaine bénéficie en priorité aux habitants.es. Cela inclut la rénovation et la création d'espaces et d'équipements publics, la modernisation des réseaux et voiries en zone patrimoniale, et sous certaines conditions l'appui à la rénovation de logements.

Des actions de renforcement de capacités s'adressant aux autorités nationales ou locales et à la population viennent compléter cette palette d'interventions. Par ailleurs, compte tenu des enjeux de cohésion sociale et de la forte dimension identitaire du patrimoine, la participation de la société civile, des habitants.es et des usagers est centrale dans le montage des projets. En outre, l'expertise française publique comme privée sur le champ du patrimoine est internationalement reconnue : gouvernance, musées, valorisation de sites remarquables, conservation et restauration, archéologie, archives, formation, etc.

En complément, l'aménagement de pôles secondaires dans les périphéries souvent peu valorisées et difficiles d'accès participeront à la décongestion du centre-ville.

La mise en valeur de ces quartiers peut également s'effectuer via la mise en place de voiries et d'infrastructures structurantes, facilitant la mobilité et la connectivité entre les différents quartiers de la ville. Ces réflexions sont complémentaires des interventions en quartiers précaires, dans la mesure où ce sont souvent ces mêmes quartiers qui ont de forts besoins de désenclavement. Il s'agit donc d'appuyer les partenaires et collectivités locales pour que les projets visant des quartiers spécifiques de la ville soient intégrés au sein de stratégies de désenclavement.

FOCUS - PROJETS

Liban, Tyr et Tripoli (phase 2 – prêt souverain : 21 M€) :

Tyr, dynamisation des activités commerciales et stimulation du tourisme côtier via la rénovation du port de pêche, la réhabilitation des souks et l'aménagement d'une promenade côtière. Tripoli, revitalisation du centre historique permettant de restaurer la citadelle Saint-Gilles, de construire une plateforme commerçante sur le fleuve Abou Ali redonnant une unité au centre-ville, de réhabiliter des souks centraux, d'harmoniser les façades des bâtiments qui longent le fleuve, et de réhabiliter un caravansérail historique.

Chine, Qixian (prêt souverain – 70 M€) :

contribution au développement équilibré du territoire, au service des habitants.es et des visiteurs.es, en i) protégeant et valorisant le patrimoine architectural urbain du centre ancien de Zhaoyu; ii) contribuant à l'élaboration d'un projet touristique du territoire de Qixian; iii) faisant du centre ancien de Zhaoyu une cité vivante, accueillante et innovante pour améliorer les conditions de vie de ses habitants.es.

2.2. ENCOURAGER L'AMÉLIORATION ET L'INTÉGRATION DES QUARTIERS PRÉCAIRES

Le nombre d'habitants.es des quartiers précaires dans les pays en développement est passé de 689 millions d'habitants.es en 1990, à plus de 881 millions en 2014. Au regard des tendances à l'œuvre, les projections anticipent une population mondiale atteignant 1,4 milliard d'habitants.es dans les quartiers précaires en 2020 et 2 milliards d'habitants.es en 2030. L'AFD poursuivra en l'amplifiant l'accompagnement des stratégies d'intégration des quartiers précaires au reste de l'espace urbain pour améliorer les conditions de vie des habitants.es. Les actions de réhabilitation doivent permettre de réussir l'intégration non seulement spatiale, mais aussi sociale et économique des quartiers précaires.

Le premier principe guidant l'intervention de l'AFD dans ce domaine consiste à privilégier autant que possible la réhabilitation in situ, en minimisant les déplacements et les relogements de populations. Moins onéreuse, ne nécessitant pas de nouvelle réserve foncière, et mise en ŒUVRE plus rapidement, cette approche pragmatique permet d'apporter une réponse au plus près des attentes des habitants.es. Elle consiste à miser sur les services, les équipements et les espaces publics comme leviers de désenclavement, tout en maintenant les liens sociaux existants et la proximité des lieux d'emplois et d'échanges.

Le déplacement d'habitants.es reste dans certaines situations inévitable, notamment lorsque les quartiers sont situés sur des zones à risques : le relogement de proximité est alors privilégié. Si les interventions doivent ainsi être adaptées au cas par cas, l'AFD encourage une approche urbaine intégrée dans chaque situation : il s'agit d'appréhender les quartiers précaires comme des composantes à part entière de leur territoire. Creusets de multiples innovations requérant peu de moyens, ces quartiers abritent en effet de nombreuses potentialités ; l'informalité peut par exemple être un vecteur significatif de production et de dynamisme économique.

Dans chaque situation, l'AFD veillera à renforcer le rôle de la puissance publique en favorisant le lien entre les autorités et les habitants.es. L'AFD incitera également les maîtrises d'ouvrage à prendre en considération les habitants.es dès l'amont et tout au long du projet : au-delà de la simple intégration, il convient de faire de l'habitant.e un.e acteur.trice à part entière du projet dans les choix d'aménagement, dans la mise en œuvre et dans l'entretien des ouvrages. L'implication des habitants.es peut passer par de nombreux dispositifs : concertation, enquêtes, mise en place d'une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOU⁸), mise en place d'une maîtrise d'ouvrage communautaire, incluant les comités d'habitants.es, les entreprises chargées des travaux et les pouvoirs publics.

⁸ Opérateur social qui joue un rôle d'intermédiaire entre les bénéficiaires.

L'AFD peut intervenir aussi bien à travers des approches projet à l'échelle d'une ville ciblée (Antananarivo, Djibouti) que des approches « programme » à l'échelle nationale dans une logique multi-villes (Maroc, Tunisie). Selon le niveau d'équipement du territoire concerné, l'AFD peut financer des infrastructures de proximité : bornes fontaines, assainissement individuel, semi-collectif ou raccordé au collectif, pavage de rues, voies carrossables, blocs sanitaires, lavoirs, éclairage public, bennes à ordures, etc. Au-delà de l'accès aux services, la requalification des espaces communs – via la mise en place ou l'amélioration d'équipements publics, l'embellissement des quartiers par des places et parcs qui génèrent d'importants impacts sociaux, le développement d'équipements culturels et sportifs – contribue à modifier durablement l'aspect des quartiers et les conditions de vie des habitants.es. À travers le maintien ou le développement des espaces naturels, la gestion des eaux pluviales et des déchets, les interventions visent également à accroître la résilience des quartiers au changement climatique. Enfin, dans certains contextes, en particulier post-crise ou dans le cadre d'une politique dédiée, l'AFD est également en mesure de financer la construction ou la reconstruction de logements, via l'auto-construction – avec un encadrement technique, financier, juridique et social.

Présente sur ce type de projets depuis de nombreuses années, l'AFD continue d'inscrire sa démarche dans une approche itérative, qui se nourrit de bilans critiques et d'expériences à même de faire évoluer les modes d'intervention : expérimentations menées dans les projets post-crise, nouvelle approche du phasage des projets ou encore intégration du numérique pour affiner les diagnostics.

FOCUS - PROJETS

République Dominicaine, Saint-Domingue (210 M\$ – prêt souverain) :

financement du programme d'investissement de l'État dominicain pour l'aménagement, le relogement et la mobilité urbaine d'un quartier en zone inondable : déplacement-relogement des habitants.es vers un autre quartier, restructuration de la zone inondable, mise en place d'une ligne de transport fluvial, extension d'une ligne de métro.

Madagascar, Antananarivo (36 M€ – subvention et prêt souverain) :

dans les quartiers les plus précaires de l'agglomération, investissements tels que ruelles, voies carrossables, bornes-fontaines, blocs sanitaires, lavoirs, bacs à ordures, espaces publics ; gestion communautaire des équipements (structuration et formation des comités d'habitants.es) ; renforcement des capacités des autorités (communes et ministères).

2.3. ACCOMPAGNER LA SORTIE DE CRISE DES TERRITOIRES

En parallèle à son intervention ciblant l'amélioration des quartiers précaires, l'AFD est amenée à intervenir de plus en plus souvent dans des contextes urbains en crise, marqués notamment par une perte de maîtrise territoriale et par une rupture du lien entre les territoires sinistrés et les institutions. Ces fragilités territoriales et ces difficultés à réinstaller du lien social dans les différentes strates justifient pour l'AFD une approche et des modes opératoires adaptés, plus flexibles et plus partenariaux permettant de mettre en commun l'ensemble des acteurs intervenant sur les territoires en crise.

En effet, dans la continuité des actions diplomatiques/militaires (approche « 3D » : Diplomatie, Défense et Développement) et en complémentarité avec les opérations humanitaires qui interviennent davantage en réaction aux crises, ciblant surtout des publics vulnérables, l'AFD cherche ainsi à contribuer au relèvement progressif de territoires urbains marqués par un faisceau de vulnérabilités, dans une approche intégrée. Cette injonction à agir rapidement tout en répondant aux logiques de fond de

la crise implique un engagement par phases qui permet d'initier des impacts rapides tout en préparant des actions plus structurantes qui s'inscrivent sur du plus long terme afin de rétablir durablement les services urbains élémentaires dont la crise est venue aggraver les déficiences.

Face à ces enjeux venus interroger les modalités d'ins-truction et de supervision des projets, un investissement conséquent de capitalisation et d'échange d'expertises mené sur le sujet « villes en crise » a permis à l'AFD de repenser ses outils et modalités d'intervention pour qu'ils soient plus souples et plus aisément déployés dans les géographies concernées.

Sur le terrain, la réponse opérationnelle de l'AFD à la crise passe évidemment par un appui à la reconstruction, mais aussi et surtout par le déploiement d'une ingénierie sociale renforcée, qui s'appuie en premier lieu sur les habitants.es et les organisations de la société civile, premiers acteurs de la reconstruction et garants de la permanence d'une gestion urbaine. Elle accompagne également la reconstruction

du lien entre les habitants.es et les pouvoirs publics, pour lesquels les interventions dans les quartiers touchés constituent rarement une priorité dans la reconstruction, et dont la capacité déjà faible et la légitimité se trouvent encore plus érodées par la crise. L'AFD facilite par exemple la structuration sociale autour d'un service ou de la gestion d'un ouvrage, ce qui d'une part rend la communauté plus résiliente, et d'autre part permet de recréer un lien fort entre les habitants.es mais aussi entre le quartier et les autorités publiques (lisibilité du service public délégué à la communauté). Cette recherche de (re)création de liens à double niveau se matérialise notamment par la mise en place de mécanismes de participation qui ont pour objectif de pérenniser ces liens au-delà du seul projet. L'AFD propose également d'intervenir en appui pour la prévention ou la gestion des risques sur un espace identifié avec les institutions en place et l'implication des habitants.es vivant sur le territoire concerné (mise en place de plan de prévention des risques, cartographie participative, développement de système d'alerte précoce, etc.).

Enfin, dans une logique de développement urbain durable, la réduction de risques de catastrophes (RRC) appréhendée par l'AFD depuis quelques années permet des avancées aussi bien sur le volet stratégique (accompagnement des territoires dans l'analyse de leurs vulnérabilités et

dans leur politique de réduction des risques de catastrophes) que sur le volet opération (création de nouveaux outils d'intervention comme le prêt de contingence).

FOCUS - PROJETS

Haïti, Port-au-Prince (30 M€ – subvention) :

reconstruction urbaine de deux quartiers touchés par le séisme. Infrastructures, équipements et espaces publics, habitat et logements, sécurisation foncière, développement social ; appui à la mairie de Port-au-Prince ; appui au comité interministériel à l'aménagement du territoire ; recours au THIMO.

Centrafrique, Bangui (11 M€ – subvention) :

PRESU (Projet de reconstruction économique et sociale en milieu urbain) ; programme de reconstruction dans un contexte post-crise sociale et politique ; réalisation d'actions structurantes et d'actions de proximité en partenariat avec des acteurs urgentistes ; appui aux autorités centrafricaines ; phasage du projet en deux temps, urgence et développement.

2.4. ACCOMPAGNER LES GRANDS PROJETS URBAINS

Les dynamiques de croissance urbaine des pays émergents se traduisent également par l'extension urbaine, la création de nouveaux morceaux de villes voire l'émergence de villes nouvelles. Cette dynamique se heurte fréquemment aux questions d'intégration (programmes de villes privées type *gated community*) et de durabilité (zones monofonctionnelles éloignées des centres urbains) qui limitent les capacités d'intervention de l'AFD. Elle peut cependant dans certains cas être l'opportunité d'accompagner des projets de développement urbain exemplaires, qui intègrent les principes du développement durable et permettent de produire de nouvelles aires urbaines répondant massivement et qualitativement aux besoins de logements, d'équipements et d'activité. L'AFD accordera une vigilance particulière à la corrélation des politiques d'extension urbaine avec les politiques de renouvellement urbain qui doivent être complémentaires.

L'intégration des principes d'un urbanisme durable dans les grands projets urbains est un prérequis indispensable à l'intervention de l'AFD. À ce titre, l'élaboration

d'éco-référentiels et de certifications en appui à la conception de ces projets sera encouragée. Il s'agit de promouvoir les valeurs du développement durable et de penser dès la conception au fonctionnement et à l'usage des lieux : localisation et desserte, mixité programmatique et sociale, programmation d'équipements publics, approche environnementale de l'urbanisme (compacité, sobriété, limitation de l'imperméabilisation des sols par l'implantation de solutions fondées sur la nature...). Il s'agit aussi de favoriser les approches innovantes en matière de développement urbain (nature en ville et biodiversité, gestion des risques, villes intelligentes...). Enfin, la promotion d'un modèle d'aménagement mobilisant l'expertise française tant dans les modes de conception que dans les modèles financiers sera encouragée, sa réponse étant adaptée à cette problématique.

D'un point de vue opérationnel, l'AFD continuera à accompagner ces démarches dans des contextes variés : projets de renouvellement urbain (régénération du centre-ville de Johannesburg), d'extension et d'aménagement

de nouveaux quartiers (ZAC Pierrefonds à la Réunion), voire dans certains contextes, création de villes nouvelles (Wuhan en Chine, Zenata au Maroc, Dumbéa-sur-Mer en Nouvelle-Calédonie). Elle pourra accompagner des opérateurs d'aménagement, publics ou parapublics, ainsi que de grands propriétaires fonciers engageant la mutation ou la valorisation de leurs terrains. L'AFD est en mesure d'intervenir sur l'ensemble des étapes d'une opération d'aménagement en prenant appui sur l'expertise française en matière de villes durables, du stade de financement des études de conception et de programmation, jusqu'aux étapes de mise en œuvre : préparation du foncier, viabilisation, création des trames viaires et des réseaux, puis construction des équipements publics et des logements. Elle portera également une attention particulière et un appui aux porteurs de projet sur la problématique de la gouvernance et des modes de faire en matière de grands projets urbains, en lien avec le

montage financier et institutionnel du projet. L'AFD pourra aussi financer des expériences pilotes écoresponsables, comme par exemple un îlot zéro énergie ou basse consommation (Al Omrane au Maroc).

FOCUS - PROJETS

La Réunion, ZAC Renaissance III (6 M€ – prêt non souverain) :

financement de l'opération d'aménagement « Savane des Tamarins » portée par la société d'équipement du département de la Réunion. Située sur la commune de Saint-Paul, l'opération vise à aménager un éco-quartier (habitat, activités et commerces) tout en préservant le paysage de savane caractéristique de cette zone de l'île.

2.5. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES VILLES INTERMÉDIAIRES

La croissance urbaine à l'œuvre dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et dans certains pays émergents implique une redéfinition des équilibres territoriaux pré-existants qui engendre un défi pour la politique d'aménagement du territoire. En effet, à l'échelle du territoire, la croissance urbaine et la répartition des investissements déployés pour y répondre sont le plus souvent inégaux. Alors que la plupart des mégapoles existantes – comptant plus de dix millions d'habitants.es – connaissent un processus de saturation, ce sont les villes intermédiaires – comprenant au moins 100 000 habitants.es – qui sont touchées par les plus forts taux de croissance, plus particulièrement en Asie et en Afrique. Ces villes jouent un rôle économique majeur au niveau régional, or elles sont le plus souvent confrontées à un déficit de services et d'équipements, en particulier en comparaison avec les investissements déployés dans les capitales économiques ou politiques des pays concernés. De même, ces villes intermédiaires sont une opportunité de réduire la pression quantitative et qualitative sur les ressources en eau en déconcentrant la population urbaine et en la répartissant sur différents bassins-versants. L'enjeu pour l'État est donc de faire émerger les villes intermédiaires comme des pôles essentiels de dynamisme et de connectivité rural-urbain, dans une perspective de rééquilibrage du maillage urbain du territoire.

Pour accompagner l'évolution de l'armature urbaine d'un État, l'AFD finance de manière croissante des programmes nationaux ciblant plusieurs villes intermédiaires (Madagascar, Cameroun, Jordanie, Liban). Elle se propose de développer ce type d'approches, qui visent à équilibrer davantage le maillage urbain du pays en renforçant l'essor et le rayonnement des villes intermédiaires et, in fine, en contrebalançant le poids des premières villes du pays, capitales économiques et/ou politiques. Portés politiquement au niveau national en vue d'un rééquilibrage territorial, ces projets permettent d'améliorer la qualité du dialogue entre l'État et les collectivités locales. L'objectif est d'abord de rattraper le déficit de services et d'équipements et de dynamiser l'économie locale pour créer des emplois. Au-delà de la taille de leur population, ce sont d'autres critères qui permettent le plus souvent de retenir les villes concernées : avant tout capitales régionales, elles sont en forte interaction avec d'autres villes intermédiaires et/ou la capitale économique ou politique du pays.

Les projets ont pour objectif non seulement de répondre aux besoins des villes elles-mêmes mais aussi de stimuler plus globalement leur sous-région, via des effets d'entraînement et la structuration de couloirs de développement, ainsi que d'en améliorer l'attractivité. Les projets financés

par l'AFD comportent plusieurs types d'investissements structurants qui touchent à différentes composantes urbaines : la voirie, les équipements marchands, les services urbains et les espaces publics.

Face aux sollicitations croissantes pour développer ces programmes, et grâce aux retours d'expérience des premières opérations au Ghana, en Jordanie et au Cameroun, une adaptation des modalités d'intervention de l'AFD est en cours d'étude. Elle permettrait de mieux gérer ces opérations parfois très lourdes qui ciblent plusieurs villes et demandent un appui au niveau national : concentration sur certains équipements structurants, phasages, mobilisation, lorsque cela est opportun, du partenariat avec l'UE pour le renforcement de capacités et un meilleur déploiement des moyens de suivi locaux.

FOCUS - PROJETS

Cameroun, Bertoua, Bafoussam et Garoua (65 M€ – prêt souverain; 60 M€ – C2D):

mise en œuvre des programmes d'investissements prioritaires dans trois villes intermédiaires. Déploiement d'infrastructures de voirie, d'équipements marchands (marchés, abattoirs, gares routières), de services urbains de proximité (eau potable, assainissement, éclairage public), requalification des espaces publics, renforcement des capacités.

FOCUS - FONCIER

Accompagner la conception et la mise en œuvre des politiques foncières

Le déploiement d'une politique foncière s'entend à moyen et long terme. Son absence impacte négativement la capacité des maîtrises d'ouvrage à assurer une maîtrise foncière dans le cadre de projets d'aménagement et peut les contraindre à recourir à des outils présentant des coûts politiques et financiers et des risques sociaux et environnementaux plus élevés. Les politiques foncières répondent au besoin des autorités publiques de gérer le développement de leur territoire. Elles peuvent être élaborées à différents échelons (communal, intercommunal, national) et ne se résument pas à la seule « action foncière » qui consiste en l'acquisition et le portage de terrains par la collectivité. L'action foncière est un volet des politiques foncières permis et conditionné par la bonne mise en œuvre d'autres outils, notamment ceux visant à développer une connaissance fine du territoire et une stratégie à moyen et long terme de gestion du foncier. Les politiques foncières doivent également permettre de sécuriser des revenus financiers issus des systèmes de taxation. L'AFD pourra accompagner une contrepartie dans la mise en place d'une politique foncière sur son territoire.



**OBJECTIF
STRATÉGIQUE 3:
RENFORCER LES
ACTEURS LOCAUX
EN CHARGE
DE LA VILLE**

Les deux axes complémentaires développés par l'AFD pour répondre à cet enjeu visent d'une part à mieux accompagner les États dans la mise en œuvre des processus de décentralisation, et d'autre part à accompagner les collectivités locales les plus matures dans le financement de leur programme d'investissement, en direct ou via le renforcement de leur accès aux financements.

Indicateurs de redevabilité Objectif stratégique n°3

Nombre de structures intervenant dans le secteur urbain ayant bénéficié d'un renforcement de capacités.

3.1. APPUYER LES PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

La décentralisation est un processus dont la nature, l'intensité et la maturité varient fortement selon les pays et est en constante évolution. Sa mise en œuvre implique le plus souvent un transfert des compétences progressif, via une évolution du cadre légal, qui nécessite de doter les collectivités des moyens financiers, humains et techniques pour qu'elles puissent exercer réellement les compétences qui leur sont attribuées. Le transfert à l'AFD de la compétence « gouvernance » par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en janvier 2016 amène à repenser et renforcer ces interventions.

L'AFD accompagnera de façon croissante les réformes visant le renforcement et la mise en œuvre effective de la décentralisation au travers de prêts de politique publique. Ces appuis se concentrent sur les différents points clefs de la décentralisation : rationalisation, accroissement et amélioration de la prévisibilité des transferts financiers de l'État aux collectivités locales ; amélioration du cadre et du recouvrement de la fiscalité locale ; accès facilité à l'emprunt pour les collectivités locales ; dispositifs de formation de la fonction publique territoriale, etc. Ils accompagnent des réformes permettant aux États de s'appuyer sur des collectivités locales solides, catalyseurs de développement des territoires, et constituent le socle d'un cercle vertueux en renforçant les capacités humaines des villes en termes de gestion et de maîtrise d'ouvrage, afin d'améliorer la durabilité des équipements publics locaux et la qualité du service rendu aux usagers. Dans la mesure du possible, l'AFD privilégiera des matrices de politique publique et des prêts de politique publique favorables aux investissements des collectivités locales en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Généralement ciblés sur les villes intermédiaires, sans exclure les capitales, ces programmes permettront à moyen terme qu'un plus grand nombre de villes soient en capacité de recourir à l'emprunt pour poursuivre leur développement et la mise en œuvre de leur programme d'investissement.

Afin d'affiner et renforcer ces interventions, l'AFD développera une connaissance approfondie des cadres de la décentralisation dans ses pays d'intervention : le cadre institutionnel de la décentralisation diffère en effet d'un pays à l'autre, avec des degrés de maturité très disparates. Au travers de l'outil méthodologique de diagnostic de décentralisation (*quick assessment*), l'AFD est en capacité de se doter d'une connaissance concrète et détaillée de la façon dont fonctionne la décentralisation sur le terrain. Après une première expérimentation en Argentine, qui a permis de mieux appréhender les spécificités du cadre institutionnel fédéral et d'identifier plusieurs provinces solides en termes de capacités financières et de maîtrise d'ouvrage pouvant bénéficier de prêts directs de l'AFD, cet outil sera déployé sur d'autres géographies. Cette connaissance plus fine des particularités nationales permettra d'améliorer la qualité du dialogue de politique publique sur la décentralisation.

Elle facilitera également l'adoption d'une démarche mieux ciblée et adaptée aux besoins spécifiques de chaque État et le bon calibrage du niveau d'exigence dans le dialogue de politique publique sectoriel.

Ce dialogue avec les gouvernements centraux et locaux doit in fine permettre de rendre plus effectifs les processus de décentralisation, se traduisant sur le plan administratif par des transferts de compétences aux collectivités locales précisément définis, et par l'allocation à ces dernières de moyens financiers et humains suffisants pour exercer efficacement leurs compétences.

Les matrices de politique publique ou les indicateurs de décaissement des prêts de politique publique dans ce secteur fixeront des objectifs à atteindre réalistes et progressifs, afin d'évoluer vers une réelle et durable amélioration du cadre légal et financier de la décentralisation. L'approche basée sur les résultats, tel que l'instrument financier *Program for results* de la Banque mondiale,

permet de disposer de leviers pesant à la fois sur l'échelon national et l'échelon local, et de favoriser une logique gagnant-gagnant, l'État améliorant les ressources financières et humaines de collectivités locales qui démontrent leurs capacités à être performantes.

Pour bâtir un dialogue stratégique avec les états ciblés, l'AFD développera les co-financements avec les bailleurs au premier rang desquels la Banque mondiale, mais également selon les pays avec la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement.

FOCUS - PROJETS

Sénégal (80 M€) :

après le Projet d'appui aux communes (PAC) de 1998 à 2004 prolongé par le Programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales (PRECOL) de 2006 à 2013, soutien à l'acte III de la décentralisation à travers le projet Programme d'appui aux communes et agglomérations du Sénégal (PACASEN), qui vise le renforcement des capacités financières et humaines des communes sur la base d'indicateurs de performance impliquant tant l'État que les communes.

3.2. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LEURS PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS

Outre les transferts de compétences et l'allocation des moyens humains et financiers cités précédemment, l'accès direct au financement est un des outils permettant aux collectivités locales ou à leurs opérateurs sectoriels (sociétés publiques locales d'aménagement, de transports, opérateurs de services d'eau et d'assainissement, etc.) de mettre en œuvre les programmes d'investissement en infrastructures et services nécessaires au développement de la ville.

L'approche de l'AFD vise à renforcer les collectivités locales, en tant qu'acteurs clefs du développement territorial, en les aidant à accéder au niveau de maturité stratégique nécessaire. Cela implique un dialogue de gestion sur leurs processus, leurs marges de manœuvre, techniques et financières, mais aussi sur les outils de planification et de budgétisation des investissements.

En Outre-mer, l'AFD a développé une stratégie d'appui-conseil renforcé aux collectivités locales, dans une logique partenariale avec les acteurs du territoire (services préfectoraux, directions régionales des finances publiques, Caisse des dépôts, chambres régionales des comptes). L'objectif est d'accompagner les collectivités locales dans la fiabilisation de leur gestion financière, l'amélioration du pilotage de leur masse salariale, la rationalisation de leur organisation, ou encore la recherche de marge de manœuvre financière en dépenses comme en recettes. Cette activité vise à redresser durablement la

situation financière de certaines collectivités locales en difficulté, à leur permettre d'accéder à des financements, et de retrouver leur rôle de financeur et de gestionnaire d'équipements de service public. Elle a été lancée avec succès dans certains départements d'Outre-mer et pourra être étendue et renforcée en fonction des besoins.

L'APPROCHE CLIMAT DANS LES OUTRE-MER

Les collectivités d'Outre-mer sont confrontées à des enjeux climatiques majeurs (montée des eaux, épisodes cycloniques, etc.).

Afin d'accompagner les acteurs publics locaux dans une meilleure prise en compte de ces enjeux dans leurs politiques publiques, l'AFD mobilise depuis 2017 des instruments dédiés au financement de projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

D'abord restreints aux pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) du Pacifique, ces instruments ont été étendus aux départements d'Outre-mer (DOM) en 2018. L'offre AFD s'articule autour d'un prêt concessionnel pour le financement d'infrastructures (PSP vert) et d'un fonds d'assistance à maîtrise d'ouvrage, destiné à financer l'origination, la structuration, le suivi et l'évaluation des projets éligibles au PSP vert, et d'appuyer les politiques publiques de lutte contre le changement climatique avec le financement des PCAET (Plan climat air-énergie territorial) des PTOM ET DOM.

FOCUS - PROJETS

La Réunion, PSP vert Le Tampon (8 M€ – prêt non souverain sous conditions sur-bonifiées équivalent Fond vert) :

financement partiel du programme d'investissement 2018-2019 de la commune du Tampon. Le programme pluriannuel d'investissements cible en particulier des équipements communaux (travaux d'assainissement des eaux pluviales, retenues collinaires, acquisition de réserves foncières, complexe sportif et gymnases, crèches collectives, remise en état d'équipements communaux), dont deux projets emblématiques à co-bénéfice climat : la rénovation du parc d'éclairage public et la construction de la cité administrative selon une approche « bioclimatique ».

Dans les États étrangers, le renforcement des capacités de gestion des collectivités fait également l'objet d'un appui important, via l'accompagnement des processus de décentralisation tel que décrit précédemment, mais également à travers des outils de diagnostic de la gestion des finances publiques comme le PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability), dont l'AFD promeut l'utilisation pour les collectivités locales. Sur la base d'une facilité multi-pays dont la gestion est confiée à Expertise France, ou via l'enveloppe du *trust fund* du PPIAF⁹, l'AFD souhaite donner une nouvelle dynamique aux PEFA locaux, notamment en finançant des plans d'actions post-diagnostic PEFA et de l'assistance technique pour accompagner les collectivités concernées dans la mise en œuvre de ces actions d'amélioration de leur gestion. Une programmation est réalisée pour prioriser ces appuis, qui devraient démarrer par le Burkina Faso, le Mozambique, la Tunisie et le Maroc.

Enfin, dans certains pays où le cadre de décentralisation le permet, en particulier les pays émergents, l'AFD dispose de la capacité de prêter directement (sans garantie souveraine) aux collectivités locales ou à leurs opérateurs. Ces prêts peuvent ainsi financer des projets spécifiques (Amman), des programmes d'investissements (Medellín) ou des programmes de politique publique (Johannesburg). Ces prêts sont systématiquement accompagnés de programmes de renforcement de capacités ou de coopération technique pouvant mobiliser une collectivité locale française ou une expertise sectorielle.

Il s'agit néanmoins d'un marché étroit, compte tenu des restrictions existant dans de nombreux pays pour l'accès des collectivités à l'emprunt, du faible nombre de collectivités bancables, du risque de change (ou encore de la compétitivité de l'offre de l'AFD dans certains pays). L'effort de prospection notamment dans les nouvelles géographies d'intervention de l'AFD portera en particulier sur ce champ.

FOCUS

Élargir la palette des financements à destination des collectivités locales

Le financement de collectivités de taille modeste ne peut faire l'objet de prêt direct de l'AFD. Or l'enjeu de l'accès au financement des villes intermédiaires est tout aussi crucial que celui des grandes villes. Afin de permettre à ces collectivités d'avoir accès à des financements, en monnaie locale et sur des maturités correspondant à leurs besoins, l'AFD cherche à contribuer au développement de marchés domestiques du prêt au secteur public local au travers de lignes de crédit assorties de programmes d'assistance technique auprès d'institutions financières publiques spécialisées dans le financement des collectivités locales (ex : DBSA en Afrique du Sud, FINDETER en Colombie, CPSCS en Tunisie, FEC au Maroc).

En complément de l'action de ces institutions financières publiques spécialisées, il est toutefois indispensable qu'émerge un marché du prêt de banques commerciales au secteur public local. La nature politique et les besoins spécifiques des collectivités (prêts sur des maturités longues), ainsi que la fragilité du cadre de la décentralisation dans certains pays, conduisent souvent à une méfiance de la part des banques commerciales. Les prêts directs de l'AFD peuvent avoir à ce titre effet d'entraînement vis-à-vis du secteur bancaire, ce qui a été le cas au Sénégal, où le prêt octroyé par l'AFD à la ville de Dakar en 2008, a conduit deux banques commerciales à consentir des prêts dans le sillage de celui de l'AFD.

Afin d'aller plus loin pour inciter les banques commerciales à prendre le risque d'intervenir auprès des collectivités locales, et permettre aux collectivités de toutes tailles de bénéficier de prêts à des conditions financières intéressantes, l'AFD développe avec l'Union européenne un instrument de garantie dédié, CITYRIZ, qui pourrait faire l'objet d'un déploiement en Afrique subsaharienne et d'un élargissement à l'Amérique du Sud.

⁹ Public-Private Infrastructure Advisory Facility.



**LES TROIS
ACCÉLÉRATEURS
DE LA STRATÉGIE
VILLES DURABLES**

Créer des villes compactes et denses pour limiter leur impact climat tout en rééquilibrant les inégalités sociales, et loger des populations urbaines croissantes ne se fera pas sans davantage de concentration. Les responsables locaux devront gérer le paradoxe d'améliorer la qualité des villes, tout en augmentant leur compacité et en intégrant davantage les différentes catégories de population. Ce défi ne pourra être relevé sans recours à de nouveaux outils innovants, tels que les nouvelles pratiques d'expression et d'implication de la société civile (cartographies collaboratives, urbanisme transitoire), mais aussi de nouveaux modes de financement (plateforme de crowdfunding, budgets municipaux participatifs).

Ces dynamiques et vecteurs d'innovation inspirent la stratégie de l'AFD qui place le soutien à l'innovation dans les priorités de son intervention, qu'elle soit technologique, industrielle, sociale ou du ressort des modes de faire.

Trois accélérateurs de développement urbain sont ainsi identifiés : (i) l'innovation se traduit par le déploiement de dispositifs et laboratoires permettant aux villes d'innover et d'améliorer la participation de la société civile, (ii) le numérique, facteur d'accélération pour l'atteinte de l'ODD 11, à travers le levier de transformation de l'action publique locale qu'il permet, accompagne les acteurs urbains publics dans leurs actions en matière de transition numérique, et enfin (iii) la mobilisation de partenariats permet d'accroître l'impact ou la richesse de contenu des projets urbains financés.

ACCÉLÉRATEUR 1 – LABORATOIRE D'INNOVATION URBAINE : ACCOMPAGNER LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA PRODUCTION DE LA VILLE

En réponse aux transformations sociétales en cours et face à l'urgence écologique, de nouvelles approches replacent les habitants.es au cœur de la fabrique de la ville.

Les initiatives favorisant l'émergence de nouveaux modes d'action publique ne sont pas limitées à Paris, Madrid ou Portland. Bien que les enjeux soient très différents dans des villes africaines ou asiatiques confrontées à de fortes croissances démographiques, les attentes des résidents quant à l'amélioration de leur cadre de vie, ainsi que l'irruption de nouveaux acteurs facilitée par la révolution numérique, appellent des évolutions similaires en termes de gouvernance de la ville.

Placer la société civile au cœur de ses projets oriente l'AFD vers les structures qui fédèrent les habitants.es (ONG, associations, collectifs, etc.). La reconnaissance du rôle structurant des collectifs et associations de quartiers pour assurer la gestion d'un service d'eau ou de déchets, mais aussi pour entretenir les infrastructures urbaines en cas de défaillance de la structure publique, incite à

améliorer leur prise en compte dans les projets financés. Il s'agit de les identifier à travers les cartographies d'acteurs menées lors des diagnostics mais aussi de les renforcer en les impliquant dans la construction de leur quartier en vue de générer des externalités positives (appropriation par les habitants.es, création de lien social, entraide et formation, absence de dégradation des équipements, etc.).

De nouvelles modalités d'intervention sont donc en cours de déploiement visant à mieux intégrer les habitants.es dans la construction des projets urbains. Il s'agit de répondre directement aux besoins des usagers et citoyens, en parallèle des interventions traditionnelles de l'AFD (temps long) et en faisant émerger des actions rapidement mobilisables pour tester une programmation (en amont), de nouveaux usages (en aval) ainsi que de nouveaux modes de participation citoyenne. La première expérimentation de cette approche a été réalisée dans des territoires en crise, notamment à Bangui (voir supra section « villes en crise » dans l'objectif stratégique n°2).

FOCUS

Pépinière urbaine (5M€ - subvention)

À la suite de cette expérience, l'AFD teste un nouveau dispositif de pépinière urbaine inspiré des débats et enseignements autour de nouveaux modes de « faire la ville » en France, impulsés par des acteurs comme la Caisse des dépôts, les collectivités locales (appels à projets « Réinventez... », incubateurs territoriaux, FabLab) et les expérimentations portées par des collectifs et associations. L'objectif est de concevoir, avec les partenaires institutionnels de l'AFD, des dispositifs d'innovation frugale visant à faire émerger et accompagner des micro-projets urbains, de faible montant, centrés sur l'initiative et la compétence des habitants.es et rapidement mis en œuvre, en amont des opérations d'ampleur financées en parallèle par l'AFD.

Testés sur deux projets pilotes, les premiers résultats de ces laboratoires d'initiatives citoyennes sont arrivés en 2019 : accompagner via un chantier participatif le design du mobilier

urbain associé à un projet de voirie à Ouagadougou, améliorer la conception d'un espace accueillant temporairement artisans et entrepreneurs dans un entrepôt au cœur du Grand Tunis.

L'objectif n'est pas de remplacer une approche par l'autre, ces projets sont complémentaires des instruments habituels de l'AFD. Tout en continuant à viser des effets structurants sur le cadre physique de l'habitat, l'environnement urbain ou l'offre de mobilité, il s'agira de mieux prendre en compte l'impératif de résultats tangibles à court terme.

Via ces initiatives recentrées sur l'usager, l'AFD cherchera à accompagner ses partenaires vers des modes de gouvernance plus collaboratifs, à l'image des premiers ateliers de réflexion initiés à Tunis et Ouagadougou qui ont permis aux acteurs publics, aux représentants de la société civile, et aux experts de l'urbain de co-construire le cadre de leur dispositif.

ACCÉLÉRATEUR 2 – SMART CITY : ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES VILLES

La propagation rapide des technologies et services numériques provoque depuis plusieurs années des bouleversements économiques et sociaux.

Le numérique englobe une palette d'outils et de solutions reposant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) : infrastructures de connectivité, capteurs et autres objets connectés générant des données, centres de contrôle et d'opération et bases de données, interfaces d'échanges et de partage des données (plates-formes, open data, réseaux sociaux, portails et applications). Il entraîne la production exponentielle de données et le développement de nouveaux acteurs, usages et services. Les villes sont à l'avant-garde de cette transition numérique, avec une diffusion rapide de l'usage du terme « ville intelligente » (*smart city* en anglais). L'image est séduisante, mais elle est souvent articulée à une vision « solution », techniciste, apportée et vendue par les opérateurs et experts des TIC eux-mêmes. Son engouement reflète néanmoins les très nombreuses opportunités du numérique pour les villes, tels que cadastre numérisé, cartographie participative faite avec les habitants.es de quartiers ou travailleurs artisanaux pour servir de base aux projets, dispositifs de consultation directe, perception optimisée des impôts locaux, suivi en temps réel de la qualité des services urbains, etc. Un des

défis des villes émergentes et en développement est de se saisir du numérique qui est un facteur d'accélération pour l'atteinte des Objectifs de développement durable.

Pour l'AFD, les actions qui relèvent de la Smart City ne doivent pas se situer dans une logique d'offre « clefs en mains » de solutions numériques sans prise avec le terrain et les usages. Au contraire, une ville réellement smart est celle dont le maire s'engage avec ses services et l'écosystème local dans une démarche qui part des usages et des problèmes locaux, analyse la demande, cherche des solutions numériques adaptées – techniques et organisationnelles – et apporte des réponses simples et accessibles. Face au risque de décrochage des autorités publiques locales par rapport à la démultiplication actuelle des initiatives privées et émanant de la société civile, la conviction de l'AFD est que le numérique est un levier de la transformation de l'action publique urbaine dans quatre grands domaines dont les villes ont la compétence : (i) optimisation des services urbains, (ii) amélioration de l'aménagement et de la gestion des risques et des crises, (iii) montée en gamme de la gestion des finances locales et de la transparence du gouvernement municipal, enfin, (iv) création d'opportunités et d'innovations en matière de développement économique local.

Si l'enjeu est de partir de projets concrets des villes pour y intégrer les outils du numérique, l'autre priorité est celle de la transformation numérique des autorités publiques elles-mêmes. Dans ce chantier interne, les outils numériques peuvent permettre à une ville de gagner en efficacité au niveau de ses services, d'impulser de nouvelles collaborations et un agenda de l'innovation, de définir un socle de données urbaines à numériser, puis à partager en interne pour les besoins des agents, mais aussi en externe pour permettre à des acteurs économiques une utilisation bénéfique. Reflet de la position française sur le numérique, l'AFD appuie pleinement une conception des données urbaines comme « communs numériques » pour lesquels les autorités publiques doivent élaborer des standards communs (format de données, protocoles d'échanges...) pour permettre une interopérabilité et des réutilisations.

Au-delà de ce rôle de conviction d'une « smart city d'intérêt général », l'AFD souhaite financer davantage de projets urbains à caractère numérique. Elle a d'ores et déjà alloué des financements sur cette nouvelle thématique (Smart Cities en Inde, Zénata au Maroc, Samarcande/gestion des déchets en Ouzbékistan etc.). La numérisation des financements de l'AFD destinés aux villes revêt une double dimension. D'une part, l'AFD peut, dès l'identification du projet, à travers son dialogue avec une collectivité bénéficiaire, encourager une intégration opportune des TIC

aux investissements à financer. D'autre part, l'AFD peut financer des appuis auprès des autorités locales pour les accompagner dans leur transition numérique : encourager l'innovation sur leur territoire, réguler et définir des normes et des standards, créer un socle de données, les mobiliser dans le cadre de l'action publique et favoriser leur partage, enfin, gagner en transparence démocratique et efficacité organisationnelle.

FOCUS - PROJETS

Samarcande, la gestion des déchets solides et les outils numériques :

mise en place d'un système de suivi et optimisation de la collecte des déchets solides de Samarcande par GPS embarqués et système d'information géographique, mise en place d'un système de suivi des pass d'entrée sur l'éco-site de traitement de déchets et d'un système de suivi automatisé de fonctionnement des unités.

Programme Smart Cities en Inde :

appel à projet intégrant une thématique sur les outils numériques, renforcement des capacités des villes lauréates à travers des méthodes de mentorat sur l'accompagnement aux changements pilotés par le NIUA (National Institute of Urban Affairs) au niveau national, capitalisation des projets Smart Cities à travers une plateforme numérique (smartnet).

ACCÉLÉRATEUR 3 – LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS

Dans la continuité de l'alliance stratégique conclue avec le groupe Caisse des dépôts et consignations (CDC) en 2016 et de l'intégration au groupe AFD d'Expertise France, l'action de l'AFD s'inscrit dans un cadre résolument partenarial. Au regard des diversités de situations et de problématiques, la mobilisation de partenaires permet d'accroître la force, l'impact ou la richesse du contenu des projets accompagnés par le groupe AFD.

Les partenaires de l'AFD sont de diverses natures : bailleurs multilatéraux, régionaux ou bilatéraux, acteurs français ou internationaux portant une expertise en matière de villes durables, instituts de recherche et *think tank*, collectivités françaises impliquées dans la coopération décentralisée, ou réseaux internationaux de villes engagées pour le climat.

L'augmentation des partenariats avec ces structures invite aujourd'hui l'AFD à affiner sa stratégie en matière de soutien auprès des réseaux et des coalitions internationales.

L'AFD poursuivra et renforcera les interventions en co-financement avec d'autres bailleurs multilatéraux ou bilatéraux, et le soutien à des réseaux à l'échelle régionale, à l'échelle de continent ou sous-continent (ex : Eastern and Central African Cities Network for Climate animé par Kampala). L'intervention en co-financement avec d'autres bailleurs permet d'accroître fortement l'efficacité et l'impact des concours mobilisés, tout en créant une culture commune d'intervention des bailleurs.

Les deux principaux bailleurs partenaires de l'AFD sur ce secteur sont l'Union européenne (fonds de préparation de projets climat et délégation de fonds) et la Banque mondiale (six cofinancements en cours, croisement d'expertise sur la résilience urbaine, la décentralisation et le logement). D'autres partenariats ont été construits et seront renforcés avec la Banque européenne d'investissement (Initiative pour le financement de projets urbains – UPFI et cofinancement de projets), la Banque asiatique de développement (cofinancements de projets décentralisation aux Philippines) et la Banque interaméricaine de développement (échanges d'expertise sur le climat et le logement et identification de projets en cofinancement au Brésil et en Haïti).

S'agissant des partenariats non financiers, la stratégie de l'AFD vise également à poursuivre une collaboration étroite avec les grands réseaux mondiaux de collectivités urbaines mobilisées en faveur du climat (C40, ICLEI, CGLU, Climate Chance par exemple). Le développement d'actions partenariales avec ces réseaux d'acteurs permet à l'AFD d'apporter une forte valeur ajoutée au travers de l'apport de ses retours d'expérience et de son expertise technique.

En ce qui concerne la recherche, l'AFD structure un partenariat sur le développement urbain avec l'IRD, basé sur les transformations de l'action publique urbaine (innovation, gestion des risques notamment). Elle poursuit également son partenariat avec le *think tank* I4CE sous l'angle ville et climat.

En matière de coopération technique, l'AFD souhaite renforcer son positionnement en tant que plateforme de développement, au travers de la mobilisation de l'expertise française en matière d'urbanisme et de villes durables. Dans ce cadre, elle entend poursuivre ses relations partenariales nouées avec les agences d'urbanismes françaises (en direct ou via la FNAU – Fédération nationale des agences d'urbanisme) ainsi qu'avec les établissements publics avec une forte capacité d'expertise (ANRU, ADEME, IRD).

Dans le secteur urbain, l'AFD cherche non seulement à développer des coopérations décentralisées au sein de ses projets, mais elle a également développé une stratégie visant à tisser un réseau important de partenariats avec des collectivités locales (Île-de-France, Grand Lyon, Lille Métropole, Rennes, Mulhouse, etc.) ou leurs opérateurs techniques (EPL, agences d'urbanisme, etc.). L'objectif de ces coopérations est de valoriser à la fois l'expertise des collectivités françaises et de leurs opérateurs et de donner à l'AFD un ancrage territorial à son action, en partageant avec les collectivités françaises une réflexion stratégique sur la gestion et le développement des villes. Les partenariats sont au long cours, à l'instar du Grand Lyon et de son agence d'urbanisme avec laquelle l'AFD noue des liens techniques étroits depuis quinze ans. Ainsi, au sein du portefeuille de projets urbains de l'AFD dans les États étrangers, 18 % des projets comportent un volet de

coopération décentralisée, mettant en jeu 21 partenariats (Grand Lyon, ville de Paris, Lille Métropole, Agence d'urbanisme de Bordeaux, région Île-de-France...).

La liste des partenariats directement développés par la division Développement urbain, aménagement, logement (VIL) de l'AFD figure en annexe.

FOCUS

LILLE EUROPE ET LA VILLE DE PARIS EN AFRIQUE DU SUD

Avec 4,4 millions d'habitants.es, Johannesburg est le cœur économique de l'Afrique du Sud ainsi qu'un pôle d'attraction pour le reste de la sous-région. C'est aussi historiquement l'une des villes les plus inégalitaires du monde en termes de répartition des revenus. La ségrégation spatiale historique, liée à l'activité minière consolidée par l'apartheid, s'est accompagnée dès les années 1960 d'un large phénomène d'expansion urbaine, reposant sur le modèle nord-américain du tout-automobile. Ce phénomène a par la suite été aggravé par le développement de nouveaux pôles économiques à partir des années 1970 et par la politique post-apartheid de construction massive de logements en accession sociale dans des lotissements de faible qualité en grande périphérie.

Aujourd'hui, ces grands quartiers sociaux, isolés et enclavés, côtoient des *gated communities*, bouclées et sécurisées, sans aucune transition entre les différents espaces. À l'exception du centre-ville, les espaces publics sont en effet presque exclusivement des espaces de transit. L'étalement et la fragmentation spatiale de la ville ont contribué à maintenir les différentes formes d'exclusion.

Pour répondre à ces enjeux, la municipalité précédente a fait de la transformation spatiale la priorité de son action. Cette stratégie était assortie d'un programme très ambitieux d'investissements publics à travers des projets de logement social, de services essentiels (électricité, eau, assainissement) et de transport public urbain. Il s'agit de concilier des politiques publiques locales ciblant priorités sociales et réduction des émissions.

L'AFD a été sollicitée pour accompagner ce projet, techniquement et financièrement. Sur le volet technique, l'AFD a mobilisé l'expertise de l'Institut de morphologie urbaine, entité travaillant également sur le Grand Paris pour appuyer la ville dans l'élaboration de son document de planification urbaine. Le programme de coopération concerne également le financement du partenariat entre Paris et Johannesburg pour l'élaboration d'un plan climat municipal.

Le défi que doit relever la ville de Johannesburg est d'opérationnaliser sur plusieurs sites distincts ses documents de planification, en conservant l'ambition générale à l'échelle opérationnelle du quartier : la cohérence des différentes interventions sera fondamentale pour assurer un véritable effet à l'échelle de la ville. Parce qu'elle présente de nombreuses similitudes (place financière et commerciale, passé industriel et friches, inégalités socio-spatiales à l'intérieur du territoire, zones avec parc privé dégradé, etc.), l'aire urbaine lilloise a été identifiée par l'AFD comme acteur prioritaire pour cette coopération. C'est ainsi que l'AFD a financé un programme d'échanges d'expériences entre la Métropole européenne de Lille (MEL) et Johannesburg.



**SUIVI DE LA MISE
EN ŒUVRE
DE LA STRATÉGIE
VILLES DURABLES
ET REDEVABILITÉ**

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie développement urbain s'appuie sur un nouvel outil de suivi de l'atteinte des objectifs, qui permet :

- **La co-construction** du projet avec les contreparties,
- **Un meilleur suivi** de la mise en œuvre des projets,
- **L'évaluation** et l'amélioration des projets,
- **La communication** sur l'activité développement urbain,
- **La redevabilité** publique et auprès des tutelles de l'AFD.

INDICATEURS DE SUIVI DE LA STRATÉGIE VILLES DURABLES

Un chantier pilote de refonte des indicateurs de l'activité urbaine de l'AFD a été engagé début 2017 en amont de la refonte plus globale des indicateurs de redevabilité (indicateurs agrégables) de l'ensemble des divisions techniques de l'AFD. Partant d'un double constat de manque de représentativité des indicateurs de redevabilité (indicateurs agrégables) ne couvrant que très partiellement l'activité souvent transversale du développement urbain et, d'autre part, d'une démultiplication des indicateurs de projets établis au cas par cas par chaque responsable d'équipe projet sans réelle capitalisation, l'objectif a été de repartir de la réalité de l'activité et des finalités de l'action pour définir une batterie d'indicateurs « opérationnels » pertinents qui permettent eux-mêmes d'alimenter des indicateurs de redevabilité (en lien avec le nouveau POS) et d'établir la contribution aux Objectifs de développement durable (ODD).

La construction des indicateurs sur le développement urbain comprend ainsi trois niveaux, dans une logique *bottom-up* :

• **Méta-indicateur** : il s'agit de l'indicateur chapeau de l'activité urbaine de l'AFD en vue de la redevabilité, la communication et la visibilité externe auprès du grand public.

• **Indicateurs agrégables** : indicateurs synthétiques axés sur le nombre de bénéficiaires par grand thème d'intervention du développement urbain (voir les correspondances aux objectifs stratégiques) et permettant de renseigner le méta-indicateur de l'action et de nourrir la redevabilité auprès des tutelles.

• **Indicateurs projets** : indicateurs opérationnels choisis lors de la définition des projets pour dialoguer en amont avec les contreparties et partenaires sur les finalités et priorités du projet. L'outil indicateurs propose une base de données de plus de 150 indicateurs, avec leur contribution aux ODD, et distingue trois types d'indicateurs :

- **d'impact** : mesure des effets indirects pour évaluer l'atteinte de la finalité du projet

- **de résultat** : mesure des effets directs pour évaluer l'atteinte du ou des objectif(s) spécifique(s) du projet

- **de réalisation** : mesure de l'avancement matériel des activités prévues par le projet

MÉTA-INDICATEUR URBAIN	Nombre d'habitants.es et usagers des villes dont la qualité de vie a été améliorée
INDICATEURS AGRÉGEABLES URBAINS	Nombre de personnes bénéficiant d'une amélioration des services essentiels (eau, assainissement, énergie, gestion des déchets)
	Nombre de personnes dont les conditions d'habitation, d'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains socio-collectifs ont été améliorées
	Nombre de personnes dont les activités génératrices de revenus ou l'emploi ont été soutenus
	Nombre de personnes dont les conditions de vie urbaine ont été sécurisées suite à des crises
	Nombre de personnes bénéficiant d'un accès amélioré aux transports durables (indicateur commun avec la stratégie Mobilité)
	Nombre de structures intervenant dans le secteur urbain ayant bénéficié d'un renforcement de capacités (non agrégeable dans le méta-indicateur)

BILAN ANNUEL ET REVUE DE LA STRATÉGIE VILLES DURABLES

La stratégie Développement urbain fera l'objet d'un bilan des engagements et des impacts annuels quantitatifs et qualitatifs, dans un souci de redevabilité et de capitalisation des interventions de l'AFD. Une revue plus consolidée sera menée à horizon cinq ans, intégrant une synthèse

des enseignements des principales évaluations décentralisées et évaluations ex post réalisées sur les projets mis en œuvre sur la période, en vue d'opérer d'éventuels ajustements de la stratégie.

COMMUNICATION AUTOUR DE LA STRATÉGIE

Une attention particulière sera portée aux actions de communication autour de la stratégie, afin de renforcer la visibilité des activités de l'AFD auprès des acteurs du développement urbain, de la sphère politique et des entreprises françaises comme de ses homologues et partenaires locaux. En matière de communication externe, l'AFD s'attachera à poursuivre son implication dans les débats d'idées et à valoriser les nombreux travaux de production de connaissances qu'elle publie chaque année lors de conférences à visée internationale ou nationale. L'AFD continuera à diffuser ses orientations stratégiques auprès des partenaires externes via les formations, notamment

à travers le Parcours collectivités locales régulièrement dispensé au Campus du développement pour sensibiliser les décideurs locaux aux sujets de développement urbain. Sur le plan de la communication interne, l'AFD reconduira ses efforts de diffusion de sa stratégie dans le réseau via la formation Villes durables, tenue à Paris et dans les agences locales grâce aux nouveaux supports numériques. La division Développement urbain de l'AFD maintiendra son active participation aux nombreux événements internes : conférences ID4D, séminaires autour de thèmes clefs de la villes durables, nouveaux chantiers de production de connaissances, etc.

ANNEXES



ANNEXE 1

PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES : DÉCLINAISON RÉGIONALE DE LA STRATÉGIE VILLES DURABLES

TOUT AFRIQUE, LA MESURE D'UN CONTINENT

L'Afrique subsaharienne, défis et opportunités de la croissance urbaine

La population d'Afrique subsaharienne pourrait doubler d'ici 2050 et la pression démographique entraîne le développement de mouvements de populations auxquelles les pouvoirs publics sont au défi d'offrir des opportunités économiques et des services. Avec un taux d'urbanisation qui devrait dépasser 50 % à l'horizon 2050, contre 37 % en 2014, l'Afrique subsaharienne se retrouve face à des opportunités mais également face à des défis considérables. L'essor des villes transforme les économies et les sociétés africaines. En faire un atout de développement nécessite cependant des conditions propices. En 2014, malgré une baisse de 10 points de pourcentage en 10 ans, 55 % de la population urbaine vit dans des habitats précaires en ASS et le besoin en investissements en infrastructures urbaines est considérable (estimé à 20 MdUSD par an). La pauvreté urbaine doit essentiellement faire face à quatre catégories de risques liés : i) aux mauvaises conditions de vie, au surpeuplement et à l'absence d'accès aux services de base ; ii) à l'emploi vulnérable et dangereux et à la discrimination sur le marché du travail, qui mettent en péril les moyens de subsistance ; iii) à des chocs externes/catastrophes naturelles qui détériorent les habitats informels ; et iv) à une gouvernance peu efficace à répondre aux besoins d'infrastructures et de services de base. Face aux contraintes climatiques et énergétiques élevées, la composante environnementale et sociale doit être au centre des modèles de développement urbain et les investissements propres (énergies et transports propres, gestion des déchets) et résilients aux effets du changement climatique (planification urbaine intégrant un zonage des risques, des normes de construction) devront être encouragés. Enfin, l'essentiel des classes moyennes, lorsqu'elles existent, sont concentrées dans les zones urbaines, représentant jusqu'à 20 % de la population urbaine et 43 % des dépenses urbaines totales. L'accroissement de cette classe moyenne est une source d'opportunités qui doit être valorisée pour alimenter la croissance africaine (nouvelle demande de biens et de services).

Pour bénéficier du « dividende de l'urbanisation », tout en assurant un développement équilibré des territoires, les autorités publiques devront s'engager dans des réformes ambitieuses et favoriser la planification en fonction des spécificités de chaque territoire, tant pour leurs capitales que leurs villes secondaires (stratégies nationales d'urbanisation, plans d'aménagement communaux et

régionaux). La décentralisation (transferts de compétences et de moyens) et le renforcement des collectivités territoriales, comme acteur central du développement local, seront des enjeux institutionnels majeurs. Cela soulève des questions de capacités institutionnelles, de coordination multi-niveaux, d'appropriation locale, d'implication de la société civile, de volonté politique, mais également d'amélioration de la gestion des finances publiques, tant au niveau national que local (fiscalité, transferts de l'État central vers les autorités locales, fonds d'investissement locaux). La pluralité des modes d'organisation locale, formels et informels, publics et privés, devra être prise en compte dans la planification et la gestion des territoires, notamment s'agissant de la gestion des ressources naturelles (à l'instar des organisations participatives de type « communs »). En outre, la croissance urbaine plus particulièrement dans les villes secondaires sera considérable et nécessitera le développement de programmes nationaux d'appuis à ces villes.

L'approche AFD cible le développement territorial en Afrique subsaharienne : il s'agit de traiter les problématiques urbaines et rurales de manière complémentaire en accompagnant le renforcement des processus de décentralisation et de développement local (développement des filières économiques et des infrastructures de transports). Par ailleurs, les interventions du groupe AFD viseront à accompagner les acteurs urbains dans la promotion et l'accompagnement de l'essor de villes durables, accessibles, créatrices d'emplois et socialement inclusives. L'AFD poursuivra ses actions de renforcement des capacités des collectivités locales et d'accompagnement des exercices participatifs et inclusifs de planification territoriale, mais aussi des processus de co-construction des projets. Un focus sera mis aussi sur l'accompagnement de la transformation numérique des villes africaines en remettant les municipalités au cœur d'une gouvernance et des processus d'innovation avec les startups, la société civile et le secteur privé. Elle soutiendra notamment des projets qui favorisent l'anticipation de la croissance démographique et des migrations internes par la planification, l'acquisition d'outils de gestion du territoire et l'aménagement préventif, notamment via un dialogue sur la gestion du foncier. La mise en place de stratégies et de projets pour un développement urbain plus résilient et sobre en carbone (programme d'investissements, stratégie climat) sera poursuivie notamment à travers la mobilisation de CICLIA (fonds de préparation de projets urbains à co-bénéfices climat en Afrique subsaharienne). En outre, l'AFD appuiera les politiques publiques urbaines visant à améliorer l'accès durable aux services de base (logement, transports, eau et assainissement, électricité, éducation,

santé, gestion des déchets). Dans cette optique, ses financements viseront prioritairement l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables, à commencer par celles vivant dans les quartiers précaires des villes et de leurs périphéries (réhabilitation, droit foncier, extension et amélioration des services d'eau et d'assainissement, gestion des déchets) renforçant ainsi leur inclusion. Les zones urbaines vulnérables aux changements climatiques (zones côtières, quartiers précaires en zone inondable ou impropre à la construction) feront l'objet d'une attention particulière afin de développer l'accès durable à des services de base permettant une meilleure adaptation aux chocs. L'AFD interviendra dans des projets de gestion des eaux pluviales notamment dans les grandes villes où les inondations causent de graves problèmes sanitaires. L'AFD encouragera enfin les politiques visant à dynamiser les économies urbaines (politique de l'habitat, marchés, gares, zones commerciales et industrielles) et à stimuler l'offre d'emplois formelle ou informelle, tout en respectant l'environnement.

Outils et partenariats

- ONG
- Union européenne
- Banque mondiale
- BAFD
- Programme URBACT de renforcement de capacités des autorités locales
- Facilités de préparation de projets urbains résilients et à co-bénéfices climat (CICLIA)
- Outils de l'AFD dédiés aux situations de crise et conflits (villes en crise)

L'alliance Sahel, villes fragiles et prioritaires du continent africain

Le plan Sahel permet d'identifier six pays nécessitant des modes d'intervention spécifique : le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad. L'AFD bénéficie d'une présence historique dans ces zones majoritairement francophones. Trois défis majeurs ont été identifiés et justifient de la spécificité du traitement du Sahel dans les interventions de l'AFD. Il s'agit en premier lieu d'une zone fragile, complexe et en pleine mutation : l'adaptation au changement climatique est une nécessité vitale dans cette région qui alterne sécheresses et inondations, ainsi qu'une insécurité alimentaire chronique. Les économies transfrontalières sont des facteurs de résilience qu'il convient de soutenir et prendre en compte pour faire face à ces défis. Par ailleurs, si la croissance économique s'est renforcée ces dernières décennies, l'inachèvement de la transition démographique en absorbe les fruits. Les économies demeurent de taille restreinte, peu diversifiées et génèrent de fortes inégalités. La population majoritairement jeune fait face à des problématiques de déficit en matière d'emplois et de formations de qualité particulièrement prégnantes. En outre, ces disparités alimentent le

questionnement de l'action publique et les tensions des contrats sociaux. La pauvreté enracinée engendre des frustrations et une défiance grandissante vis-à-vis des institutions. Les territoires périphériques et les populations vulnérables sont à l'écart des trajectoires de développement national. La multiplication des conflits et des violences alimente les perceptions sociales d'injustice et de marginalisation.

Dans cette zone, l'AFD a l'ambition d'identifier et de contribuer au renforcement des facteurs de résilience dans l'ensemble des territoires des six pays concernés. Leurs avantages comparatifs peuvent contribuer à une logique de stabilisation régionale. L'AFD souhaite ainsi promouvoir un développement plus inclusif, durable et créateur d'emplois ; tout en contribuant aux cohésions nationales et à un développement territorial équilibré.

La stratégie urbaine s'articule autour de cette notion de développement équilibré des territoires et des villes secondaires. Il s'agit d'aménager les petits centres urbains secondaires attractifs et de porter une attention particulière aux périphéries des villes. L'intervention de l'AFD sera organisée en deux volets : l'appui à l'accès aux services de base (accès à des services d'eau et d'assainissement performants, réponse au besoin en infrastructures urbaines) ; le développement des connectivités urbain/rural participant de la stabilisation du territoire, notamment, en matière de sécurité alimentaire et de débouchés agricoles, dans une logique de développement local et de décentralisation. La réalité des violences nécessite de ne pas nuire davantage et d'offrir des moyens rapides pour apaiser ou se relever d'épisodes de crises ou catastrophes (aménagements simples, prise en charge par des ONG, retissage du lien des populations aux autorités locales).

Outils et partenariats

- Institutions européennes : Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) de l'UE pour l'Afrique
- Banque mondiale (sur le secteur rural)
- Outils de l'AFD dédiés aux situations de crise et conflits (« Villes en crise »)

L'Afrique du Nord, une région dotée de multiples maîtrises d'ouvrage urbaines

L'Afrique du Nord est caractérisée par l'existence d'opérateurs stables, robustes et connus dans le secteur du développement urbain – Holding Al Omrane (HAO), la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et Tanger Med Zones (TMZ) au Maroc ; l'Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine (ARRU) en Tunisie ; etc. – ainsi que d'intermédiaires financiers robustes – le Micro, Small and Medium Enterprises Development Agency (MSMEDA) en Égypte, le Fonds d'équipement communal (FEC) au Maroc, la Caisse

des prêts et de soutien des collectivités locales (CPSCL) en Tunisie, etc. – sur lesquels repose une part importante des interventions de l'AFD dans la région.

La zone méditerranéenne fait face aux conséquences de la croissance démographique soutenue des dernières décennies : une part importante de la population est jeune et n'a pas accès à l'emploi. Il s'agit du premier enjeu identifié par l'AFD dans la région. Les difficultés de la création d'emplois sont liées à trois facteurs : (i) la fonction publique n'absorbe plus autant de masse salariale qu'auparavant ; (ii) le secteur informel reste important ; (iii) et le tissu de PME est particulièrement fragile. Les migrations vers les villes ont renforcé les disparités territoriales avec la montée en puissance de villes macrocéphales qui captent les flux économiques. Dans le même temps, beaucoup de travailleurs ruraux ayant migré en ville se retrouvent en zones « urbaines » mal équipées (en logement et en transport notamment) et, du fait de la faible industrialisation, n'y trouvent pas d'emploi. L'attractivité des territoires ruraux et le développement des villes secondaires sont donc des enjeux majeurs.

Le deuxième enjeu est environnemental : la qualité de vie dans cette zone dépendra de la capacité des acteurs publics et privés à lutter contre les pollutions, gérer la rareté des ressources naturelles et réparer les effets de la vulnérabilité au changement climatique. Un réchauffement de 1 à 3 degrés des températures de surface de la mer d'ici 2100 pourrait exposer jusqu'à 25 millions de personnes vivant sur la côte à la montée du niveau de la mer (Source CMI). De 2010 à 2030, Alexandrie, Casablanca et Tunis subiront potentiellement 1 milliard de dollars de pertes économiques chacune à cause des inondations, de l'instabilité des sols et du manque d'eau, ainsi que des tremblements de terre (Source CMI). Les printemps arabes ont mis en lumière les déséquilibres territoriaux qu'une centralisation institutionnelle excessive avait masqués durant des années. La décentralisation est ainsi apparue comme une des réponses apportées par les pouvoirs centraux aux aspirations émanant des populations. Sa mise en œuvre effective reste difficile à concrétiser dans tous les pays de la rive sud de la Méditerranée et la décentralisation se dessine davantage comme un horizon que comme une réalité de terrain. Les collectivités locales n'ont que rarement l'autonomie juridique et financière permettant l'accès à un endettement extérieur. Le Maroc, avec la régionalisation avancée, et la Tunisie ont ouvert la voie sous l'angle des réformes à engager pour favoriser l'émergence d'institutions décentralisées. Outre l'inscription de la décentralisation dans la Constitution tunisienne et l'adoption d'un code des collectivités locales, la Tunisie rejoint le Maroc pour l'organisation d'élections municipales directes.

L'Afrique du Nord est une région où l'AFD est bien repérée sur le champ du développement urbain avec des relations de long terme avec bon nombre d'opérateurs urbains de

la région. La palette d'outils financiers est déjà utilisée et un potentiel de sous-souverain ou non souverain pour les collectivités locales ou opérateurs est réel. L'AFD doit donc s'adapter et passer par l'acteur le plus pertinent, qu'il s'agisse du niveau ministériel, de sociétés d'aménagement, d'intermédiaires financiers ou bien encore d'opérateurs urbains spécialisés, voire de sociétés de développement local, pourvu que ces acteurs portent une vision cohérente du territoire urbain et de sa politique publique.

Deux priorités découlent de ces enjeux : à l'échelle de chaque territoire, réparer les inégalités d'accès aux opportunités économiques et gérer la rareté du capital naturel. L'intervention de l'AFD poursuit quatre finalités en Afrique du Nord : (i) promouvoir une croissance durable créatrice d'emplois (entreprises qui créent des emplois, accès des femmes au marché du travail, territoires attractifs avec des niveaux d'équipements et de services satisfaisants), l'AFD soutient par exemple la dynamique de création d'emplois locaux portée par le programme de réhabilitation des quartiers d'habitation en Tunisie, (ii) gérer un capital naturel contraint et s'adapter aux dérèglements climatiques (sécurité énergétique, gestion de la rareté du capital naturel), (iii) renforcer la cohésion sociale (chômage, migrations, déplacements forcés) et (iv) appuyer la décentralisation et une meilleure gouvernance urbaine. Les projets d'appui aux processus de décentralisation sont encore timides, mais des projets pilotes existent au Maroc et en Tunisie. Les projets urbains intégrés et les villes intermédiaires sont des secteurs classiques et ont vocation à demeurer le socle des interventions de l'AFD dans cette géographie. Dans le cadre de son partenariat avec les institutions européennes (Commission européenne et BEI) et régionale (Union pour la Méditerranée), l'AFD s'est dotée d'outils de préparation et d'analyse de projets destinés à soutenir l'émergence de villes durables et résilientes en Méditerranée (Afrique du Nord et Moyen-Orient). À ce titre, un fonds dédié, UPFI (Urban Projects Finance Initiative), est mobilisé pour appuyer la préparation de projets urbains intégrés jusqu'en 2021. La question de l'acceptation du prêt par les pouvoirs publics est identifiée comme une problématique prégnante dans la région, sachant que les investissements en ville ne dégagent souvent pas de gains de court terme. Les thématiques de patrimoine et de tourisme qui sont associées aux villes méditerranéennes prennent de l'ampleur, notamment autour des questions de réhabilitation de centres-villes dégradés et de gestion du littoral. Pour cette région, le tourisme est une ressource qui a évolué depuis les printemps arabes avec une diminution du tourisme international en faveur du tourisme domestique et régional. Le numérique représente un potentiel en termes d'amélioration des services urbains dans la région. Le concept de corridors de développement pourrait être pertinent dans le cadre de conurbation, au Maroc ou en Égypte par exemple. La thématique du logement a un fort potentiel qu'il s'agit de développer en évitant l'écueil des villes nouvelles non durables sur lesquelles l'AFD ne veut pas s'engager. A contrario, les

éco-cités offrent un potentiel de développement urbain sobre en carbone et résilient au changement climatique pour la région (cas de l'éco-cité de Zénata au Maroc, soutenue par l'AFD). La gestion de la fiscalité locale (foncier/cadastre/assiette fiscale) est identifiée comme porteuse de potentiels malgré de nombreuses résistances internes de la fonction publique.

Outils et partenariats

- Partenariats avec les CDC du Maroc et de la Tunisie à explorer
- Union européenne, avec une implication accrue
- Partenaires européens bilatéraux (KfW, AECID, coopération néerlandaise) et multilatéraux (Commission européenne, BEI, BERD) comme partenaires privilégiés
- Partenariat de Deauville

AMÉRIQUES ET ORIENTS : DES VILLES PARTENAIRES D'UNE MONDIALISATION RÉGULÉE

Amériques : un partenariat qui s'élargit entre l'AFD et les villes

Urbanisée à 80 %, l'Amérique latine est la région qui reste la plus inégalitaire du monde avec l'Afrique australe (coefficient de Gini) et la plus violente du monde (taux d'homicides). Le secteur informel emploie 55 % de la population active alors que 25 % de la population vit dans des quartiers précaires. La moitié des femmes sont exclues du marché du travail. Les grandes villes font face à un déficit de logement et à de fortes ségrégations socio-spatiales. Le patrimoine écologique est fragilisé par l'étalement urbain qui participe également de la vulnérabilité des villes aux effets du changement climatique (modèles carbonés, peu diversifiés, dépendants d'une demande extérieure) et à leur exposition au risque d'aléas naturels. Toutefois, la prise de conscience environnementale est en cours, traduite dans les NDC intégrées dans les stratégies nationales, avec quelques pays leaders sur les enjeux du climat (Pérou, Brésil, Mexique). Les enjeux principaux identifiés dans ces contextes sont (i) la décarbonation et la diversification des modèles économiques, (ii) la transition énergétique (énergies renouvelables), (iii) la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes, et (iv) les investissements en adaptation et résilience (y compris la gestion des risques). La présence régionale de l'AFD est récente avec des mandats différenciés (région fragmentée), et continue de s'élargir à de nouveaux pays (Cuba, Argentine). L'activité de financement direct des villes (prêts directs de long terme à condition de marcher) est néanmoins contrainte par le nombre réduit de collectivités locales facilement identifiables et bancables ainsi que par les réglementations locales, notamment au Brésil. Malgré cela, une ouverture au financement non souverain semble possible et est en cours d'étude. De

plus, la décentralisation reste à géométrie très variable sur le continent : que ce soit au Pérou, au Brésil, en Bolivie, au Mexique, ou en République Dominicaine, l'AFD n'intervient qu'en souverain.

La poursuite des grands projets urbains multi-composantes et le soutien aux politiques publiques de régénération urbaine sont des priorités pour l'AFD, en particulier dans des géographies phares comme le Brésil ou l'Argentine. Cependant, l'objectif principal est de soutenir les stratégies de lutte contre le changement climatique et les pertes de biodiversité, notamment en développant les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti et la mobilité urbaine. La territorialisation des politiques publiques est une nouvelle piste d'intervention qui permettrait de combiner les thématiques environnementales et les questions de gouvernance (décentralisation, dialogue avec les États fédérés, dialogue pluri-niveaux). La contribution de l'AFD à la réduction des inégalités économiques, sociales, territoriales et au renforcement institutionnel est également une des priorités affichées dans la région, notamment pour répondre aux problématiques de violences urbaines et de genre particulièrement prégnantes. Trois thématiques d'intervention clef émergent pour le secteur urbain dans la région : (i) la résilience (adaptation des villes et gestion des risques climatiques et environnementaux), (ii) l'approvisionnement des villes et (iii) la gestion des déchets (enjeu climatique et économique). La question de l'accès au logement et le soutien à des programmes nationaux et régionaux de production d'habitat pour les plus pauvres est également un axe d'intervention récente de l'AFD. Pour mieux comprendre les acteurs et les enjeux, et ainsi alimenter le portefeuille, des analyses de l'état de la décentralisation dans les pays d'intervention de l'AFD dans la région pourraient s'avérer utiles.

Outils et partenariats

- Opportunités de s'appuyer sur la BID – via d'éventuels cofinancements – pour entrer sur des sujets de décentralisation :
 - gouvernance métropolitaine (sachant que c'est surtout l'approche française qui est mise en avant par la BID sur ce thème),
 - métropolisation,
 - renforcement de la décentralisation.Néanmoins, les pays qui pourraient financer par l'emprunt ces sujets de décentralisation ne sont pas légion.
- Banques publiques et collectivités, soit via des prêts directs soit via les banques régionales ou des Prêts de politique publique (PrPP)
- Collectivités françaises et CDC

Orientations : accompagner le passage à l'échelle de la croissance urbaine

Sous l'effet combiné de l'exode rural, de l'accroissement naturel et de la reclassification, l'Asie urbaine (48 %) dépassera bientôt l'Asie rurale, avec une croissance urbaine de 2,3 % par an. La population urbaine compte déjà 2 milliards de personnes ; plus de 200 villes dépassent le million d'habitants alors que la région compte 15 des 31 mégapoles mondiales, dont 7 de plus de 20 millions d'habitants. Les pays asiatiques se trouvent déjà pour certains – notamment les émergents – et vont se trouver pour d'autres face à des effets pervers exponentiels non maîtrisés : développement et étalement urbains non maîtrisés impactant fortement sur la qualité de vie en ville, déséquilibre territorial accentuant les inégalités au sein des populations, pollution très élevée avec aujourd'hui 17 des 20 villes à l'air le plus pollué au monde, etc. Cette région est également fortement menacée par le changement climatique : les risques d'inondations sont considérables dans de nombreuses villes, alors que 6 des 10 mégapoles d'Asie sont situées sur la côte – Jakarta, Shanghai, Manille, Karachi, Bangkok et Mumbai – et que les trois quarts de la population mondiale vivant dans les zones côtières les plus vulnérables sont en Asie. L'optimisation du fonctionnement des villes est donc fondamentale pour leur durabilité et l'équilibre global des territoires. Dans ce continent, la gestion des villes relève toutefois davantage de l'État central et de ses émanations déconcentrées, dans un contexte où la dévolution locale des compétences d'urbanisme est encore limitée. La prise en compte de l'individu et de la nécessité d'améliorer la qualité de vie s'affirme comme une tendance sociétale généralisée, en lieu et place de politiques de masses essentiellement basées sur le développement économique, quel qu'en soit le prix social, culturel et environnemental. L'accès aux services et leur fiabilité sont des enjeux de premier rang pour les habitants des villes : via l'impulsion des classes moyennes urbaines émergentes et le poids des acteurs locaux, les demandes abondent pour une eau, une alimentation, un air de meilleure qualité, des transports et de l'électricité plus connectés, des services sociaux plus efficaces et accessibles. L'adaptation

au changement climatique, intégrée dans le cadre plus général de la protection des écosystèmes urbains, ainsi que l'accompagnement des transitions bas-carbone pour les villes, font l'objet de demandes croissantes dans un certain nombre de pays (Chine, Inde, Vietnam, etc.) qui ont compris le risque de déstabilisation que leur faisaient courir l'évolution climatique et ses menaces. Il y a parallèlement une aspiration générale à la décentralisation, qui trouve sa source à la fois dans les attentes des populations locales et dans la nécessité d'apporter des réponses locales au changement climatique. Si les sollicitations restent encore pour la plupart sectorisées, les demandes des pays portent, de manière croissante, sur des problématiques de nature multisectorielle ou territoriale, dont le traitement fait appel tout autant à des solutions institutionnelles que strictement techniques.

En Asie, la stratégie de l'AFD se décline donc selon trois axes. Le principal, la promotion d'un développement urbain durable, répond aux enjeux de pollution de l'air, de gestion des risques environnementaux et de gestion des ressources naturelles, en sus de l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Il va de pair avec l'accompagnement de trajectoires économiques plus sobres en carbone : il s'agit d'accompagner (i) le développement des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la maîtrise de la demande, avec un accent particulier mis sur les initiatives innovantes (énergie thermique des mers par exemple, en lien avec la gestion de l'eau dans tous ses états) et la formation du capital humain à ces technologies, et (ii) plus généralement le développement de politiques climatiques nationales ou locales. Un objectif transversal de 70 % de projets à co-bénéfices climat dans la zone est retenu, en accord avec l'orientation climat volontariste des secteurs de concentration de notre activité. L'accompagnement de l'aménagement du territoire et la décentralisation peut intégrer des projets d'amélioration de la connectivité dans les transports maritimes et ferroviaires et des accompagnements de politiques publiques de décentralisation, contribuant ainsi à réduire les inégalités entre les territoires. La protection et la mise en valeur du patrimoine urbain sont également des thématiques montantes. Les thèmes de l'aménagement du territoire, de l'amélioration de la connectivité ou de la décentralisation sont des sujets clefs, notamment dans les pays archipélagiques. La promotion d'un développement urbain durable et de services collectifs améliorés concerne l'ensemble des géographies asiatiques, notamment la Chine, l'Inde, le Vietnam, le Sri Lanka ou l'Ouzbékistan. Quant à la protection des patrimoines, elle fait partie du travail de coopération aussi bien en Chine, au Laos, au Pakistan (patrimoine culturel), qu'en Inde, ou sur des projets régionaux.

Les opportunités de dialogue en direct avec les collectivités locales demeurent peu nombreuses et le développement de l'activité de financement non souverain reste difficile, notamment du fait de blocages politiques : les collectivités locales, en règle générale, ne sont pas autorisées

à s'endetter auprès des institutions financières internationales. Le partenariat avec la BASD restera prioritaire et s'inscrira dans le cadre du nouvel accord-cadre signé avec l'AFD en 2016 – Partnership Framework Agreement – qui fixe des objectifs de cofinancements plus ambitieux pour les deux institutions, en définissant des thématiques concrètes de collaboration : la lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, les transports urbains, les villes durables et la protection sociale. Dans le cadre du partenariat AFD-BASD, les outils de préparation et d'analyse des projets urbains à co-bénéfices climat sont renforcés avec la mobilisation d'un fonds dédié : CICLASIA (co-piloté avec le CDIA basé à Manille). Le dialogue constructif avec l'UE, tant en matière de stratégies et de priorités sectorielles que de mise en œuvre d'outils communs, sera renforcé. Les ressources européennes seront mobilisées de manière croissante pour accompagner nos opérations via, d'une part, les facilités de mixage de l'Union européenne, d'autre part, les délégations de fonds sur programmes nationaux (limitées à certains pays seulement). La collaboration avec la Banque mondiale et la KfW sera poursuivie, en mettant l'accent sur les dialogues de politique publique.

Au Proche et au Moyen-Orient, les enjeux de développement reposent principalement sur (i) l'insertion sociale et politique des jeunes et des femmes, (ii) la réduction des inégalités et la réponse aux aspirations des classes moyennes, et (iii) la transition vers des trajectoires de développement bas-carbone et résilient au changement climatique, par l'accompagnement de l'émergence de villes durables. À l'instar des pays d'Afrique du Nord, les pays du Proche et du Moyen-Orient font face à une croissance démographique soutenue et aux problématiques d'accès à l'emploi des jeunes. L'exode rural vers les villes a créé des disparités et des déséquilibres territoriaux à l'échelle des pays tandis que les investissements dans les infrastructures urbaines et les services de base n'ont pas suivi cette croissance urbaine. L'attractivité des zones rurales et le rééquilibrage territorial par la consolidation, voire la constitution, de pôles urbains régionaux sont une réponse adaptée aux problématiques de croissance démographique et de priorisation des investissements urbains. Comme sur la rive sud de la Méditerranée, la rive sud-est et le Proche-Orient sont également confrontés aux problématiques de changement climatique et de vulnérabilités des territoires (réchauffement climatique, rareté des ressources naturelles, pollutions, sécheresses, érosions côtières et montée du niveau de la mer, etc.). Les printemps arabes ont également marqué les pays proches et moyen-orientaux, mettant en avant les fortes disparités territoriales, les inégalités sociales et les problématiques de représentation politique des populations. Exception faite de la Turquie, les collectivités locales de la région ne bénéficient pas encore, malgré les processus de décentralisation en cours, des ressources et des moyens leur permettant de financer et de mettre en œuvre les politiques adaptées de gestion des ressources, d'équipement territorial et de développement urbain.

En phase avec la stratégie développée pour la région Afrique du Nord, l'intervention de l'AFD au Proche et au Moyen-Orient est orientée sur (i) la promotion d'une croissance durable et créatrice d'emplois, notamment par le renforcement de l'attractivité des territoires; (ii) la gestion de la rareté des ressources naturelles; (iii) le renforcement du lien social et de la cohésion sociale, notamment dans des régions en crise et impactées par les migrations et déplacement forcés; (iv) l'appui à la décentralisation comme en Jordanie et au Liban. D'une manière transversale, l'appui aux processus de décentralisation et au renforcement des moyens et des ressources des collectivités locales est également mis en œuvre par l'AFD, notamment en Jordanie (via des prêts de politique publique et des aides budgétaires sectorielles) et en Palestine. Les dynamiques d'attractivité des territoires et de développement économique local passent également par le développement du tourisme et la préservation du patrimoine. Ces objectifs peuvent ainsi être couplés avec des approches de résilience économique des villes secondaires et de rééquilibrage territorial, comme c'est le cas notamment de projets soutenus par l'AFD au Liban.

Enfin, aux Balkans, caractérisés par des pays de taille plutôt petite et en statut de pré-adhésion à l'UE pour certains, l'AFD sera dans le démarrage d'un dialogue avec les parties prenantes en charge du développement urbain. Une écoute des besoins servira ensuite à structurer des opérations. À ce stade, l'approche Ville et climat, mais aussi l'accélérateur Ville et numérique, pourront faire l'objet d'un dialogue permettant de faire émerger des financements futurs aux niveaux national ou régional. Les enjeux de connectivité inter-villes et inter-pays sont enfin une aire de coopération possible (infrastructures de transport). En termes d'outils et de partenariats, l'AFD vient de rejoindre les membres de la Western Balkans Investment Facility gérée par l'Union européenne (DG Regio).

Outils et partenariats

- Renforcement du partenariat AFD-BasD
- Collaborations avec la Banque mondiale
- Facilités de préparation de projets urbains résilients et à co-bénéfices climat (UPFI, CICLASIA)
- Union européenne (facilités de mixage et délégations de fonds), avec une implication accrue
- Partenaires européens bilatéraux (KfW, AECID, etc.) et multilatéraux (Commission européenne, BEI, BERD)
- Partenariat de Deauville
- Outils de l'AFD dédiés aux situations de crise et conflits (« Villes en crise »)

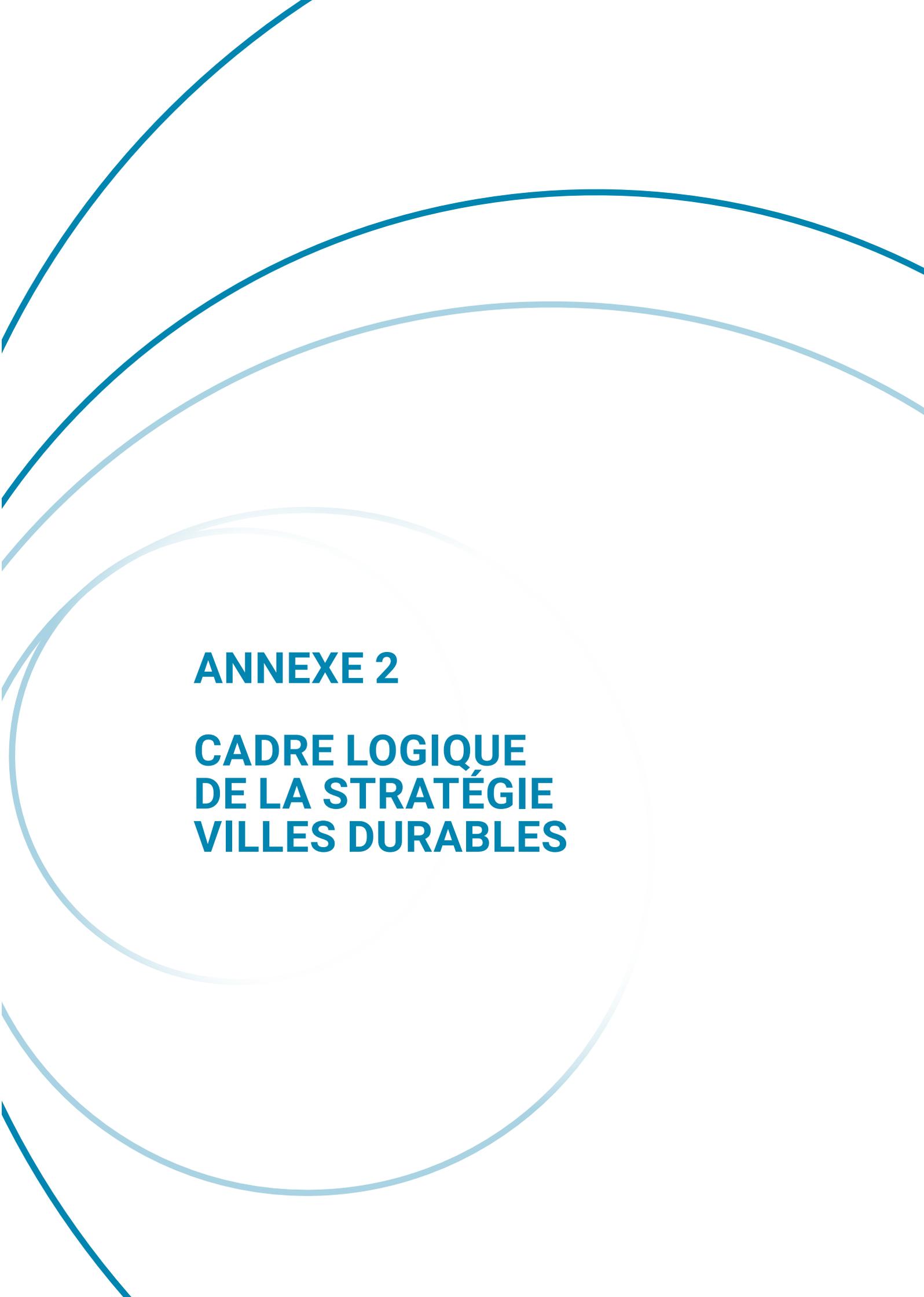
LES TROIS OCÉANS : LES VILLES D'OUTRE-MER, PONTS ENTRE LA FRANCE ET LE MONDE

L'AFD est un financeur historique des collectivités locales et des opérateurs de logement et d'aménagement en Outre-mer. L'action de l'AFD est caractérisée par le poids de ses interventions, qui en fait l'un des premiers financeurs du secteur public local aux côtés de la CDC. L'élaboration et la réalisation des projets urbains en Outre-mer sont néanmoins parfois contrariées par l'insuffisance des ressources des collectivités donneuses d'ordre, au regard des enjeux auxquels elles ont à faire face et des investissements nécessaires pour y répondre. Celles-ci sont en effet souvent trop endettées pour enclencher des dynamiques territoriales ambitieuses porteuses de développement économique, alors même que la situation sociale reste tendue (taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans qui atteint 60 % en Martinique ou à la Réunion).

Sur ces zones, l'intervention de l'AFD prend la forme de financements budgétaires ayant vocation à soutenir les programmes d'investissements locaux (stratégies de développement urbain durable ou programmes sectoriels), ainsi que de financements de projets à destination des opérateurs de logement et d'aménagement. L'AFD a fait récemment évoluer ses modalités d'intervention, en renforçant son rôle d'« appui conseil » et de partenaire technique des collectivités locales ultramarines, notamment sur la thématique climatique. Forte de son positionnement volontariste sur la question climatique dans ses missions à l'étranger, l'AFD souhaite approfondir ses activités en faveur du climat dans les Outre-mer, en cohérence avec les acteurs publics français compétents sur cette thématique. Une des réflexions en cours serait de monter une offre avec l'ADEME et/ou la CDC pour accompagner techniquement et financièrement les collectivités, au-delà du financement de leurs budgets d'investissements. Des partenariats entre des positionnements complémentaires (y compris auprès d'opérateurs techniques comme Météo France par exemple) pourraient être développés.

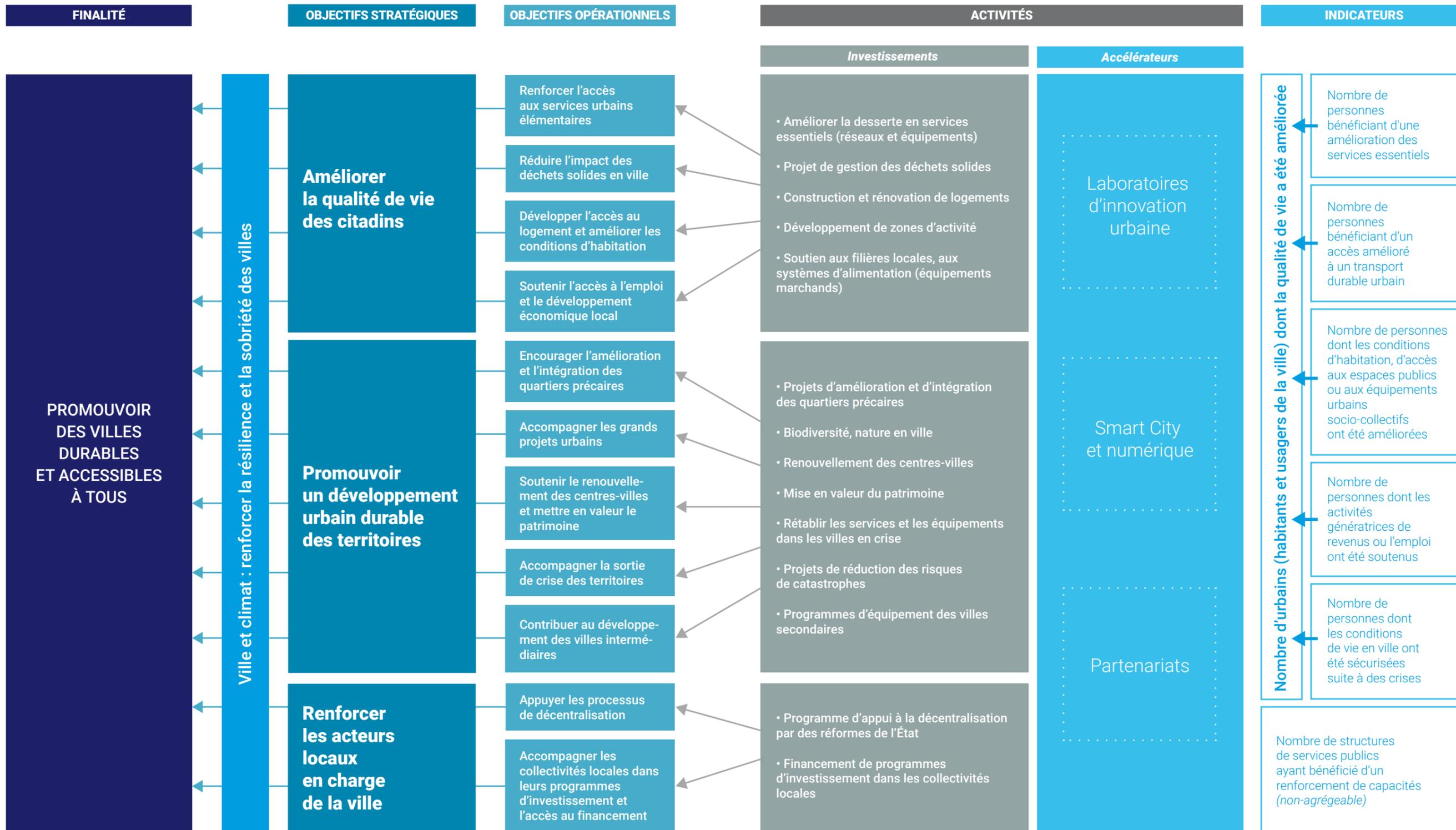
Outils et partenariats

- En Outre-mer, dans le secteur urbain, les prêts budgétaires directs aux collectivités et les prêts directs aux opérateurs de logement et d'aménagement sont les principaux outils d'intervention de l'AFD. Cette approche a été renouvelée en 2017 avec l'insertion de trois processus de subventions : aux collectivités sur les finances locales ; à Mayotte (appui pour la structuration de projets de financements UE) et dans le Pacifique. Le frein majeur à ces politiques est le manque de capacités locales.
- L'AFD confortera par ailleurs son rôle de financement des concessionnaires et opérateurs publics (SEM d'État et locales, Établissements publics fonciers...) et privés qui pilotent les grands projets urbains (en particulier les projets ANRU), de manière coordonnée avec les collectivités donneuses d'ordre. Elle développera ses interventions dans le financement du logement, en complémentarité et subsidiarité avec les acteurs présents dans ce domaine, en particulier la CDC.



ANNEXE 2

CADRE LOGIQUE DE LA STRATÉGIE VILLES DURABLES





ANNEXE 3
PARTENARIATS

Figure ci-après la liste des partenariats clefs directement développés par la division Développement urbain, aménagement, logement (VIL). Les partenariats stratégiques de l'AFD, dont certains sont également mis en œuvre sur le secteur du développement urbain, sont développés et pilotés au niveau de l'AFD siège.

Partenaires techniques français :

- ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)
- ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine)
- Les Ateliers de maîtrise d'œuvre urbaine de Cergy-Pontoise
- CDC (Caisse des dépôts et consignations)
- FEPL (Fédération des entreprises publiques locales)
- FNAU (Fédération nationale des agences d'urbanisme)
- PFVT (Partenariat français pour la ville et les territoires)
- Société du Grand Paris
- USH (Union sociale de l'habitat)

Think tanks spécialisés et différentes initiatives internationales :

- CAHF (Centre pour le financement du logement abordable en Afrique)
- Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)
- Climate Chance
- I4CE (Institute For Climate Economics)
- IRD (Institut de recherche pour le développement)

Réseaux de villes et acteurs de l'action extérieure des collectivités territoriales françaises :

- C40 Cities (Cities Climate Leadership Group)
- CGLU (Cités et gouvernements locaux unis)
- ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives)

Bailleurs, banques de développement et fondations philanthropiques :

- BAsD (Banque asiatique de développement)
- BEI (Banque européenne d'investissement)
- BID (Banque interaméricaine de développement)
- BM (Banque mondiale)
- CAF (Development Bank of Latin America)
- Fondation Aga Khan
- KfW (Banque de développement de la République fédérale d'Allemagne)
- SECO (Secrétariat d'État à l'économie, Confédération Suisse)
- The Rockefeller Foundation
- UE (Union européenne)



ANNEXE 4

BILAN 2014-2017 DE LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES

CONFÉRENCES

– 2014

Présence dans les grandes conférences :

- Séminaire de Lima « Villes durables et changement climatique »
- Forum Vivapolis
- COP20 – side-event CAF/IDFC sur villes et climat
- FMDV-CGLUA : « Financer les villes africaines, agendas et solution »
- Forum urbain mondial de Medellín – side-events : social vs. climate; quartiers précaires ; financement des villes en Amérique latine

Organisation/participation aux autres conférences :

- Conférence « Villes et changement climatique : effet marketing pour la COP21 ou réel changement des pratiques ? »
- 35^e rencontre nationale des agences d'urbanisme (à l'AFD)
- ID4D « La réhabilitation in situ des quartiers précaires : une solution durable ? »

– 2015

Présence dans les grandes conférences :

- Sommet ICLEI
- FNP/FMDV: 3^{es} rencontres des municipalités pour le développement durable
- Conférence Resilient Cities (ICLEI)
- Club Vitecc
- Forum territoires et société civile CUF, ICLEI, Major Group, collectivités et société civile
- Sommet Climat de Bogota
- Forum Villes durables franco-chinois
- Africities 2015
- COP21 – 9 side-events, une conférence ID4D sur l'impact climat des politiques publiques locales et un stand AFD ville sur le pavillon des villes et des régions en partenariat avec le réseau de villes ICLEI

Organisation/participation aux autres conférences :

- Sommet Paris parallèle COP21
- Sommet Lyon parallèle COP21 : Climat et territoires
- Conférence ID4D « Microfinance et logement »
- Conférence « Modes de financement innovants des collectivités locales »
- Conférence ID4D « Villes et climat » au Grand Palais
- Rencontres du développement : « Le rôle de la modélisation pour mesurer l'impact des politiques climatiques urbaines »
- Séminaire « Regards croisés » mobilité et biodiversité
- Séminaire Metrolab : « Métropolisation et gestion des services urbains »

– 2016

Présence dans les grandes conférences :

- Climate Chance – side-events : Financements innovants ; Mobiliser de nouvelles ressources pour des coopérations au développement résilientes et sobres en carbone ; Promotion/accès aux énergies renouvelables en Afrique: enjeu climat et développement économique
- Habitat III – side-events : politiques de l'habitat et logement locatif social ; villes en crise ; finances ; UPFI et le nouvel Agenda urbain de la Méditerranée
- COP22 – side-events : sommet des élus locaux ; Financing Sustainable Local Action

Organisation/participation aux autres conférences :

- Conférence FNAU « Grands projets urbains »
- Atelier de lancement d'une étude sur le logement locatif social en Amérique latine en partenariat avec la BID
- Échange Port-au-Prince Bangui sur l'intervention dans un contexte de crise
- Colloque « La reconstruction urbaine post-crise: les acteurs du Nord ont-ils toujours leur rôle à jouer ? »

– 2017

Présence dans les grandes conférences :

- Climate Chance à Agadir – side-event : « Le Progrès de l'action des acteurs non étatiques »

Organisation/participation aux autres conférences :

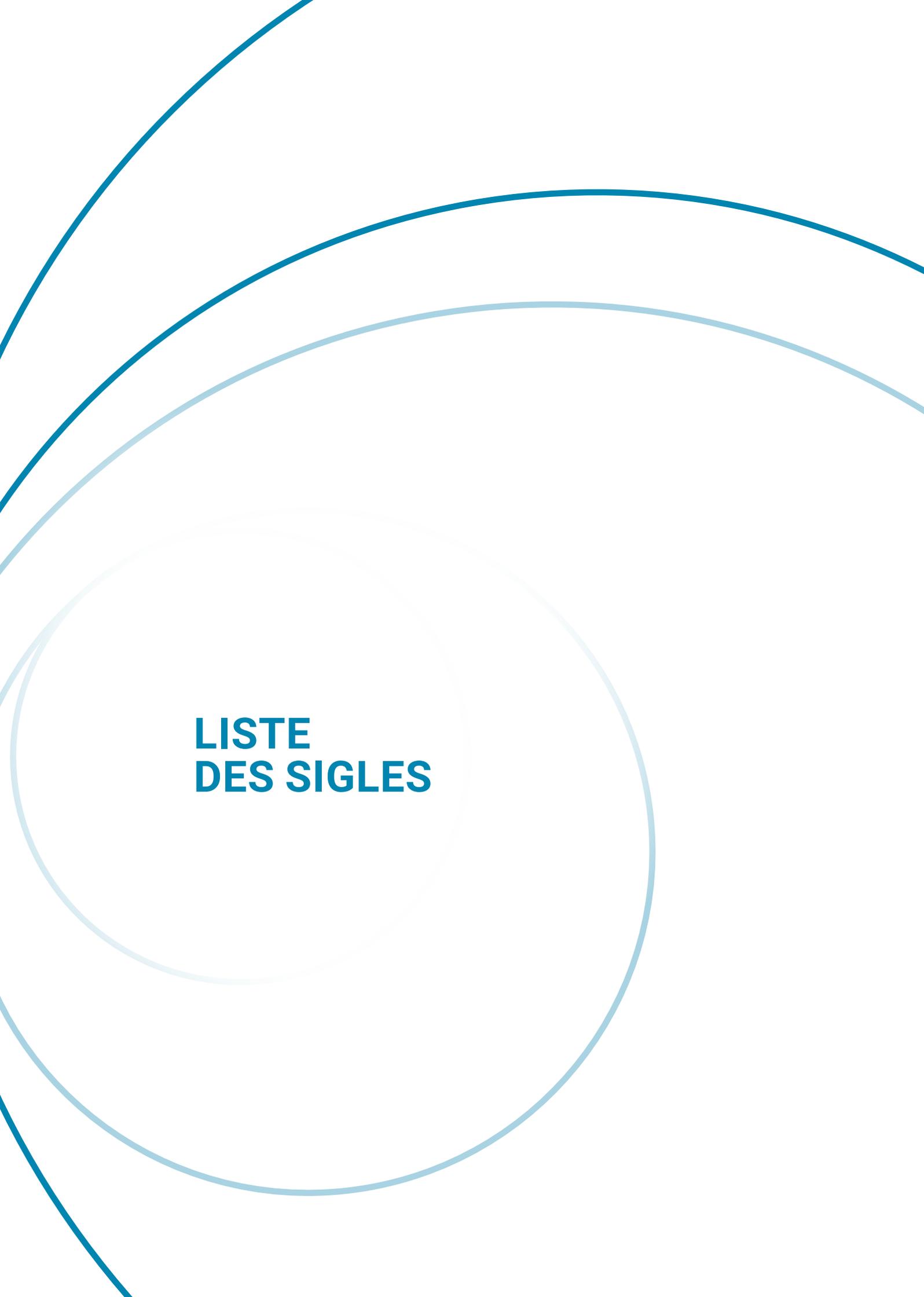
- Les Rencontres du développement « En quête d'innovation : valorisation des déchets dans les villes du Sud »
- Conférence ID4D « Santé urbaine : le nouveau défi des villes ? »
- Conférence ID4D « Slum is beautiful ? Repenser les quartiers précaires »
- Policy-Action Lab « Guarantees for municipal debt : Unlocking sustainable local investment in the South »
- Séminaire « Étude logement locatif social en Amérique du Sud »
- Séminaire Métropolisation aménagement des quartiers vulnérables du grand Saint-Domingue
- Cycle Santé urbaine : trois rencontres (cadre, déchets, qualité de l'air)
- Conférence « Alimentation des villes »
- Toward Innovative and Competitive Cities
- Journées nationales d'échanges du renouvellement urbain (JERU) de l'ANRU : « Le Renouvellement urbain au cœur de débats participatifs » (Présentation VIL au Pavillon expériences internationales)
- Cycle de rencontres « Villes en crise » (présentation de projets et capitalisation)
- 28^e Congrès de l'AATF : table ronde « Métropoles mondiales »
- Conférence FNAU Smart Cities
- Conférence villes durables en Égypte
- Conférence « Promesses et réalités des outils numériques pour la gouvernance dans les villes en développement »

ÉTUDES ET PUBLICATIONS :

- Revue *Handshake* (SFI, groupe BM) numéro sur les déchets « Linking private & public »
- « L'AFD et l'intervention en quartiers précaires : retours d'expériences et recommandations stratégiques »
- Savoirs Communs « Financer la ville latino-américaine : des outils au service du développement durable »
- Atlas cartographique Philippines, plans climats locaux
- Question de développement + Focales Inde « Analyse institutionnelle/décentralisation »
- Question de développement « Adaptation au changement climatique dans les villes : quelles conditions de succès ? »
- Questions de développement « Intégrer les quartiers précaires aux villes : le défi de demain »
- « Les SIDOM : quels impacts sur les économies ultra-marines ? »
- Question de développement « Villes et atténuation du changement climatique »
- Regards sur la Terre 2015 « L'Inclusion sociale : un objectif majeur pour les villes »
- « L'AFD et les équipements urbains marchands – 30 ans de projets de réhabilitation de marchés en Afrique »
- « Guide méthodologique pour le développement économique local, à l'usage des élus locaux africains »
- Question de développement « Comment les villes luttent-elles contre le changement climatique ? »
- Alexandria. Regenerating the city: A contribution based on AFD experiences
- Étude « Accès à la finance climat pour les municipalités à travers l'intermédiation bancaire »
- Étude « Capitalisation sur expériences des PCET France/ international en prévision COP21 »
- « Guide pour créer une agence urbaine », publication AFD-FNAU
- Note ex post « Comment appuyer la revitalisation économique et sociale dans les villes en crise »
- Mapping Gap and Opportunities in Localizing Climate Finance, CCFLA
- Subnational Governments around the World: Global Observatory on Local Finance
- « L'AFD et les politiques alimentaires urbaines »
- Question de développement « Quel rôle pour les États dans l'action climat des villes ? »
- Issue Brief IDDRI n°06/17 « Promesses et réalités des usages du numérique dans les villes en développement »

ÉVALUATIONS DE PROJET/ INTERVENTION SECTORIELLE :

PERCCUN, Mauritanie, 2013	FIDL HCMC/DaNang et Can Tho, 2017
Aménagement urbain à Niamey, Niger, 2012	Aide budgétaire Cape Town, 2017
Aménagement urbain de Siem Reap/Angkor, Cambodge, 2013	Prêt budgétaire JoBurg, 2017
Liban, valorisation du patrimoine culturel et développement urbain, 2014	AFHCO (Affordable Housing Company), Afrique du Sud, 2015
Liban, appui institutionnel à la DGA (Direction générale des antiquités), 2014	DBSA – Municipalités de faibles capacités, Afrique du Sud, 2015
Évaluation ex post du programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc	Évaluation d'impact d'un projet de rénovation urbaine dans la commune de Balbala (PDUI), Djibouti
PNRQP3, Tunisie, 2011	Projet de soutien à la BHS pour le financement du logement à bas prix, Sénégal, 2015
Revue d'évaluations décentralisées – projets intervenant sur les quartiers précaires, Multipays, 2014	LGF Bri – Appui à la décentralisation, Philippines, 2015
PRECOL – Financement partiel du Programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales, 2017	PAACO, Programme d'appui à l'agglomération de Cotonou, Bénin, 2013
PADUL – Programme Patrimoine et développement urbain Luang Prabang avec PADUL 2 à mi-parcours, 2017	Fonds de dotation des districts (DDF) – Municipalités ghanéennes, Ghana, 2013
Initiative déchets Pacifique – SWMI (Solid Waste Management Initiative), 2017	Projet de développement urbain dans les deux principales villes du pays (Accra et Kumasi), Ghana, 2013
PEUL I et II, 2017	Programme d'appui au développement municipal (MDP) à Gaza et en Cisjordanie
PNRU – PROVILLE à mi-parcours, 2017	Mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche, Tunisie, 2012
Transports Rio, 2017	Évaluation des dispositifs de prévention des détériorations conjoncturelles (OMR)
Minas Gerais, 2017	



LISTE DES SIGLES

ADEME: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFD: Agence française de développement

AFHCO: Affordable Housing Company

AFR: Département Afrique de l'AFD

AIF: Facilité d'investissements pour l'Asie de l'Union européenne

ALC: Département Amérique latine et Caraïbes de l'AFD

ANRU: Agence nationale pour la rénovation urbaine

AOTU: Autorité organisatrice de transport urbain

APD: Aide publique au développement

ASI: Département Asie de l'AFD

BAD: Banque africaine de développement

BAsD: Banque asiatique de développement

BEI: Banque européenne d'investissement

BERD: Banque européenne pour la reconstruction et le développement

BDMG: Banque de développement de l'État du Minas Gerais (Brésil)

BHNS: Bus à haut niveau de service

BM: Banque mondiale

BPM: Biens publics mondiaux

BRT: Bus rapid transit

C2D: Contrat de désendettement et de développement

C40: Cities Climate Leadership Group

CAF: Development Bank of Latin America

CAHF: Centre pour le Financement du Logement Abordable en Afrique

CDC: Caisse des dépôts et consignations

CDC Climat: Caisse des dépôts et consignations climat

CDIA: Cities Development Initiative for Asia

CDN: Contributions déterminées au niveau national

CEFEB: Centre de formation économique et bancaire de l'AFD

CEREMA: Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CGLU: Cités et gouvernements locaux unis

CGLUA: Cités et gouvernements locaux unis Afrique

CICID: Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

CICLASIA: Cities and Climate in Asia (Programme de préparation de projets à co-bénéfices climat par des villes d'Asie)

CICLIA: Cities and Climate in Sub-Saharan Africa (Programme de préparation de projets à co-bénéfices climat par des villes d'Afrique subsaharienne)

CIR: Cadre d'intervention régional

CIS: Cadre d'intervention sectoriel

CMI: Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée

COP: Conférence des parties sur le changement climatique

COSEI: Comité d'orientation stratégique pour les éco-industries

CUF: Cités unies France

DBSA: Development Bank of South Africa

DOM: Département d'Outre-mer

EPL: Entreprise publique locale

ETI: Expert technique international

FEPL: Fédération des entreprises publiques locales

FEXTE: Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences

FFEM: Fonds français pour l'environnement mondial

FIV: Facilité d'investissement pour le voisinage de l'Union européenne

FMDV: Fonds mondial pour le développement des villes

FNAU: Fédération nationale des agences d'urbanisme

FSP: Fonds de solidarité prioritaire

FUM: Forum urbain mondial

GES: Gaz à effet de serre

GIZ: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande pour la coopération internationale)

HAO: Holding Al Omrane

HIMO: Haute intensité de main-d'œuvre

I4CE: Institute for Climate Economics

ICLEI: International Council for Local Environmental Initiatives

IFS: Institution financière spécialisée

IRD: Institut de recherche pour le développement

JICA: Agence japonaise de coopération internationale

KfW: Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque de développement de la République fédérale d'Allemagne)

LAIF: Facilité d'investissement pour l'Amérique latine de l'Union européenne

LEDNA: Local Economic Development Network of Africa (Réseau pour le développement économique local en Afrique)

LGFFDR: Local Government Finance and Fiscal Decentralization Reform Program (programme d'investissement soutenu par l'AFD aux Philippines)

MEAE: Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

MED: Département Méditerranée de l'AFD

MOUS: Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale

ODD: Objectif de développement durable

ONG: Organisation non gouvernementale

PCAET: Plan climat-air-énergie territorial

PE: Pays émergents

PEEB: Programme d'efficacité énergétique dans les bâtiments

PEFA: Public Expenditure and Financial Accountability

PFVT: Partenariat français pour la ville et les territoires

PIB: Produit intérieur brut

PMA: Pays les moins avancés

POS: Plan d'orientation stratégique

PPI: Programme pluriannuel d'investissement

PPIAF: Public-Private Infrastructure Advisory Facility

PPP: Partenariat public-privé

PRI: Pays à revenu intermédiaire

PROPARCO: Société de promotion et de participation pour la coopération économique (filiale du groupe AFD)

PSP: Prêt secteur public (produit financier AFD)

PTOM: Pays et territoire d'Outre-mer

REC: Département recherche de l'AFD

RSE: Responsabilité sociale et environnementale

SECO: Secrétariat d'État à l'économie (Confédération Suisse)

SEM: Société d'économie mixte

SIDOM: Sociétés immobilières des départements d'Outre-mer

SNTA: Sub-National Technical Assistance (Programme d'assistance technique aux entités infra-étatiques)

STEP: Station de traitement des eaux polluées

TIC: Technologie de l'information et de la communication

UE: Union européenne

UPFI: Urban Projects Finance Initiative (Initiative de financement de projets urbains durables au sud et à l'est de la Méditerranée)

UpM: Union pour la Méditerranée

USH: Union sociale de l'Habitat

VIL: Division développement urbain, aménagement, logement de l'AFD

ZAC: Zone d'aménagement concerté

.....

Pour un monde en commun

.....



www.afd.fr - Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel
Linkedin : agence française de développement - instagram : afd_France
5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France - Tél. : +33 1 53 44 31 31